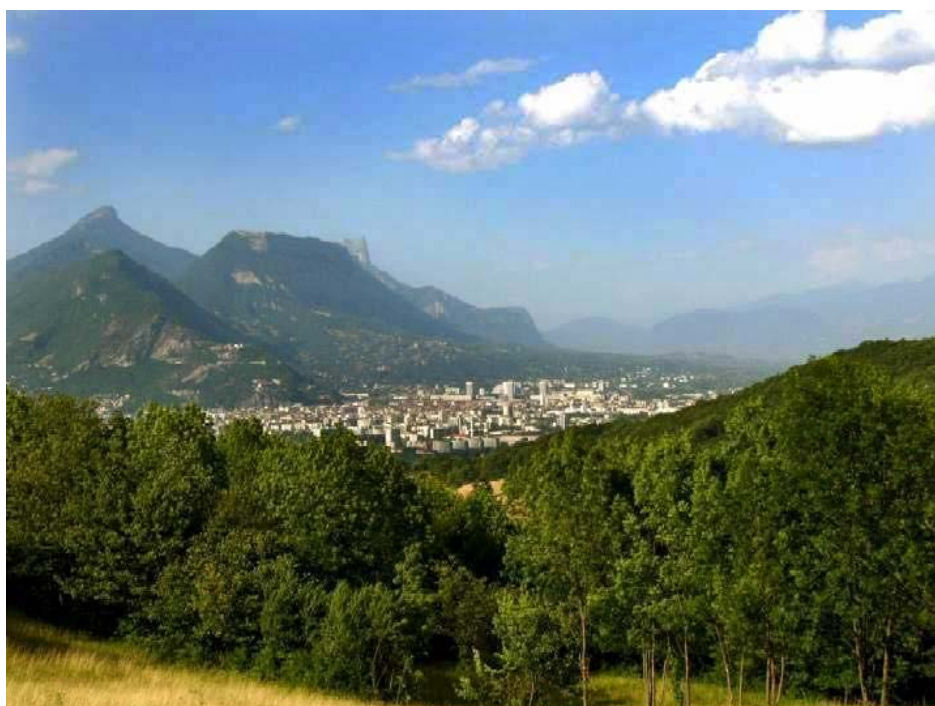


EDUICATION A L'**E**NVIRONNEMENT POUR UN **D**EVELOPPEMENT **D**URABLE



Plan d'accompagnement de la généralisation

Mars 2005

Préambule

L'éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD) constitue une priorité nationale, affirmée dans l'article 8 de la Charte de l'environnement : "L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente Charte."

Les orientations du ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche s'inscrivent dans cette priorité, traduite dans les textes suivants ([annexe 1](#)) :

- circulaire de février 2004 « Préparation de la rentrée 2004 dans les écoles, les collèges et les lycées »,
- circulaire de juin 2004 « Education au développement et à la solidarité internationale »,
- circulaire de juillet 2004 « Généralisation d'une éducation à l'environnement pour un développement durable ».

Cet engagement, qui concerne la société tout entière, est porté par les services de l'Etat, les collectivités locales et territoriales, et par un grand nombre d'associations œuvrant au service de thématiques diverses. L'approche à la fois globale et plurielle qui en découle est l'essence même de l'éducation à l'environnement pour un développement durable.

Le plan académique d'accompagnement de la généralisation est un document de référence pour guider la mise en œuvre de l'éducation à l'environnement pour un développement durable dans les écoles et établissements de l'académie de Grenoble.

Il définit un socle commun pour l'éducation à l'environnement vers un développement durable, partagé par tous les acteurs et les partenaires qui souhaiteront s'inscrire dans cette éducation à l'école.

I. Les objectifs de l'Éducation à l'Environnement pour un Développement Durable

1. L'éducation à l'environnement vise la connaissance et la compréhension des multiples composantes de l'environnement et de leurs inter-relations, entre elles et avec les sociétés humaines. C'est avant tout une éducation à la complexité et au raisonnement en systèmes.

2. Le développement durable, repris par la charte de l'environnement, implique que "les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins". L'éducation au développement durable nécessite que soient simultanément envisagés ses différents volets : environnemental, social, culturel, politique, économique.

3. Les débats et propositions qui concluent les actions d'éducation à l'environnement pour un développement durable s'inscrivent dans une perspective de gestion raisonnée des ressources de la planète, en référence à des choix passés, actuels et futurs. L'approche liée au développement durable est donc un prolongement naturel de l'éducation à l'environnement.

4. L'éducation à l'environnement pour un développement durable se fonde sur des principes et valeurs dont certains sont repris dans le code de l'environnement et dans la charte de l'environnement, telles que solidarité, responsabilité, tolérance.

Dans l'éducation nationale, l'EEDD se veut avant tout une éducation de l'élève. Elle vise la formation d'un citoyen autonome et responsable :

- **connaissant ses droits, ses libertés et ses devoirs ;**
- **conscient des enjeux de l'environnement et du développement durable ;**
- **sensibilisé aux impératifs de solidarité entre les peuples et entre les générations ;**
- **capable de se forger une opinion fondée sur des arguments et de participer à la vie de la cité.**

II. Les cadres de la mise en œuvre de l'Éducation à l'Environnement pour un Développement Durable dans l'éducation nationale

1. L'éducation à l'environnement pour un développement durable est présente dans les enseignements du premier et du second degré. Ce n'est pas une nouvelle discipline d'enseignement.

2. **Dans le premier et le second degrés, chaque champ disciplinaire contribue à travers ses programmes, ses apports scientifiques et ses méthodes à la construction des notions polysémiques d'environnement et de développement durable ainsi qu'à la formation du raisonnement de l'élève (annexe 2-1).**

L'ancrage dans les enseignements et les programmes est nécessaire afin de dépasser les clichés. Il permettra aussi de donner contenu et sens à des actions qui, sans cela, pourraient paraître trop générales.

3. **Ces apprentissages fondamentaux impliquent la recherche de la plus grande cohérence dans les enseignements :**

- **pour chaque discipline**, il s'agit de repérer à travers les programmes, depuis l'école jusqu'au lycée, les thèmes et les notions qui touchent à l'environnement et au développement, dans une logique de progression et de cohérence verticale (annexe 2-2 et annexe 2-4).
- **entre les disciplines pour un même niveau**, la cohérence horizontale doit être cernée à partir des objets d'étude choisis par l'équipe pédagogique.

Afin de faciliter les actions concertées dans le second degré, des « objectifs transversaux » sont formalisés (annexe 2-3). Ils visent à permettre à chaque discipline d'identifier les notions abordées dans les activités d'enseignement.

4. **L'éducation à l'environnement pour un développement durable est abordée dans le cadre des dispositifs d'enseignements obligatoires :** itinéraires de découverte (IDD), projets pluridisciplinaires à caractère professionnel (PPCP), travaux personnels encadrés (TPE). Ces espaces particulièrement propices à l'interdisciplinarité et à la démarche de projet doivent être mobilisés en priorité par les équipes, au service d'actions éducatives.

5. De même, **les enseignements d'éducation civique (collège) et d'éducation civique, juridique et sociale (lycée) occupent une place primordiale en matière d'EEDD**, tant par les contenus qu'ils abordent que par les méthodes pédagogiques qui y sont développées.

6. L'éducation à l'environnement pour un développement durable s'appuie sur des projets et actions spécifiques aux différents niveaux, souvent en relation avec le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté :

- projet d'école ou d'établissement dans un contexte local ;
- projets des équipes pédagogiques d'école ou des équipes disciplinaires d'établissement ;
- projet des élèves engagés dans une action spécifique relative à l'un des aspects de l'environnement.

7. L'éducation à l'environnement pour un développement durable se fonde sur les savoirs scientifiques validés par les experts des grands domaines concernés. Compte tenu du caractère hypothétique de certaines des connaissances, l'EEDD s'appuie également sur des valeurs partagées relatives notamment au respect et à la solidarité.

III. Une démarche pour l'Éducation à l'Environnement pour un Développement Durable

1. La démarche de l'éducation à l'environnement pour un développement durable privilégie le territoire de l'académie, quel que soit le niveau d'échelle retenu : la région, le département, la communauté de communes ou d'agglomération (le « pays »), la commune, l'établissement scolaire, l'école. L'EEDD peut aussi s'appuyer sur des événements et des grands projets d'aménagement inscrits dans le cadre du territoire (tracé d'une autoroute, choix d'implantation d'une entreprise, événement spécifique, accident majeur...).
2. L'éducation à l'environnement pour un développement durable privilégie une pédagogie construite autour de questions-enjeux, qui placent l'élève en situation de rechercher et de résoudre un problème posé. Elle vient en totale cohérence avec la démarche d'investigation décrite dans les programmes du collège ([annexe 2-5](#)). Cette recherche se traduit par l'engagement de l'élève dans le cadre d'une démarche de projet imposant qu'il se projette dans l'avenir et qu'il s'engage dans des actions concrètes.
3. Dans la classe, des stratégies spécifiques permettent l'expression et la confrontation, au sein de la classe, de la diversité et de la complexité des représentations sociales relatives à l'environnement et au développement durable. Elles intègrent le plus souvent des phases d'activités concrètes sur le terrain, sources des confrontations avec le réel.
4. L'étude du territoire proche permet aux élèves de le reconnaître et de se l'approprier ; il peut ainsi devenir partie intégrante du patrimoine de chacun. L'appropriation du territoire et de ses problématiques est facilitée par la rencontre de partenaires, de groupes d'intérêt, et conduit à la confrontation aux enjeux environnementaux, économiques, sociaux du développement durable, dans leurs dimensions spatiales et temporelles.
5. La dimension locale permet mieux que toute autre de rendre compte des logiques des acteurs, porteurs de visions souvent divergentes. A cette échelle, il est plus facile de rechercher les réponses aux questions : « qui arbitre ? », « qui décide ? », « en fonction de quels intérêts ? », pour préciser les enjeux de l'environnement et du développement économique et social du territoire.
6. Cette démarche rend la collaboration plus constructive avec les partenaires extérieurs : collectivités territoriales, associations, entreprises. Elle permet à l'élève, par la confrontation des points de vue et des savoirs disciplinaires, d'exercer un regard critique et de se forger une opinion.

7. L'établissement lui-même offre maintes possibilités d'initier une démarche : les thèmes de la gestion des déchets, des déplacements, de la maîtrise de la demande en énergie, ou de la recherche d'une meilleure qualité de vie sont des pistes souvent fécondes. Cette approche pragmatique nécessite l'implication et l'adhésion de la communauté éducative, de même que l'affichage de valeurs citoyennes fortes.

8. La démarche de l'éducation à l'environnement pour un développement durable peut, avec profit, privilégier les transferts d'un territoire à l'autre dans une analyse comparative et souligner les liens de solidarité. La connaissance du territoire proche permet de mieux comprendre le territoire plus lointain, à travers une thématique et une problématique communes. La démarche ancrée dans le local s'articule avec d'autres échelles, continentale ou planétaire, pour saisir des phénomènes et des enjeux plus globaux.

9. Si l'éducation à l'environnement pour un développement durable conduit à s'intéresser à des enjeux planétaires et à de réels problèmes de société, elle doit aussi intégrer une approche constructive du futur. L'élève est amené à se projeter dans un avenir qui, grâce aux engagements individuels et collectifs des populations actuelles, sera porteur de progrès et d'optimisme.

IV. Un territoire pour l'Education à l'Environnement pour un Développement Durable

L'éducation à l'environnement pour un développement durable est ancrée sur le territoire de l'académie, plus largement celui de la région Rhône-Alpes. Ce territoire proche offre en effet toutes les possibilités pour décliner les thématiques de l'environnement et du développement durable :

- La diversité des modes de gestion des ressources naturelles, traduite dans le large éventail des activités économiques et des grands aménagements, en particulier autour de l'eau, dans les vallées comme en montagne (tourisme, énergie, industrie), autour des équipements domestiques ou de loisirs et de la gestion des zones sensibles.
- Les transformations accélérées du territoire sous le coup des mutations économiques profondes qui se lisent d'abord dans les paysages, produits du travail humain et des sociétés, porteurs d'héritages. Parmi ces transformations, les plus spectaculaires sont sans doute la croissance des villes et leur étalement spatial, les évolutions des foyers industriels, le développement de la haute technologie, les grands équipements énergétiques ou de communication. La transformation des espaces ruraux, naguère voués à l'agriculture, aujourd'hui largement dévolus aux fonctions récréatives, est aussi significative de ces évolutions (ainsi la multiplication des stations intégrées de sports d'hiver sur les anciens alpages) .
- Un territoire ouvert aux échanges : cette ouverture tient d'abord à la situation transfrontalière de la région Rhône-Alpes, bien connectée aux axes majeurs nationaux et européens, aux relations privilégiées avec la Suisse et l'Italie. Cette caractéristique, inscrite dans une tradition d'ouverture et d'échanges, fait de la région un moteur dans la construction européenne.
- La forte exposition aux risques naturels et technologiques, qui résultent de la coexistence d'aléas naturels, d'une population nombreuse, d'activités (industrielles, touristiques) et d'infrastructures variées en certains secteurs (vallées, cluses). Cette combinaison se traduit par la délimitation de nombreuses zones de risques majeurs. ([annexe 3](#))

- Une grande diversité d'acteurs : une population dynamique composée d'apports extérieurs, fruit des différentes vagues d'immigration ; un large éventail d'acteurs économiques ; une population sensibilisée aux questions d'environnement, ce dont témoignent le tissu associatif exceptionnel, les formes d'engagement et d'actions ; une large capacité d'initiatives tournées vers l'extérieur, des formes de solidarités et de coopérations transfrontalières ; des visions et des pratiques différentes de la nature.
- Toute la palette des politiques et des formes de protection des richesses naturelles et culturelles, dans le cadre national - sites classés, réserves naturelles, parcs régionaux, nationaux (dont le premier parc national créé en France, celui de la Vanoise) - transfrontalier et européen (espace Mont Blanc, conférence alpine), appliquées aux lieux les plus divers : sites pittoresques, espaces naturels, lieux de mémoire et sites patrimoniaux classés au patrimoine mondial.
- Le rayonnement international du territoire, par ses hauts lieux (Mont Blanc, Mont Gerbier de Jonc, Massif de La Meige...), sa tradition olympique (Chamonix, Grenoble, Albertville) et ses grandes manifestations sportives, qui renforce son pouvoir d'attraction et par là même, la fréquentation touristique de certains espaces ou de certains sites.

L'académie de Grenoble mobilisera en priorité ses moyens, notamment d'animation et de formation, pour l'accompagnement des projets de territoire aux différentes échelles : région, département, communauté de communes, commune.

V. Un plan pluriannuel de priorités

L'ampleur de la généralisation impose que des choix soient faits en terme de thématiques, permettant aux écoles et aux établissements de s'inscrire dans des démarches pour lesquelles l'académie sera susceptible de les accompagner. Ils permettront également de donner plus de cohérence aux actions des partenaires internes et externes, notamment en ce qui concerne les ressources et la formation. Ces priorités n'excluent pas la possibilité - et l'intérêt - de conduire des projets relevant d'autres préoccupations.

Pour les trois prochaines années, l'académie s'engagera en priorité dans les actions suivantes :

- **Energies et phénomènes climatiques, en relation avec le projet scientifique coordonné par l'Institut National de Recherche Pédagogique.**
- **Risques majeurs, en relation avec le projet national conjoint ministère de l'éducation nationale / ministère de l'écologie et du développement durable.**
- **Rivières alpines, en relation avec le projet européen « Free your river ».**
- **Solidarité internationale, en relation avec le projet "Europe solidaire avec les pays tiers : éducation au développement durable et à la citoyenneté" engagé avec la Colombie.**

En cohérence avec l'engagement des collectivités locales et territoriales et la mise en place d'Agendas 21, un plan d'intégration des préoccupations du développement durable aux projets d'école et d'établissement sera engagé. A partir d'actions concrètes - tri et recyclage des déchets, maîtrise de la demande en énergie, plans de déplacements – les écoles, collèges et lycées seront accompagnés dans une démarche de type « écoles et établissements durables ». L'appui des collectivités responsables des bâtiments et des fonctionnements sera sollicité.

A ce titre, une action de collecte et de déstockage des déchets chimiques toxiques des lycées est en cours, en partenariat avec le Conseil Régional.

Par ailleurs, une attention particulière sera accordée au travail avec les parcs nationaux et régionaux, aux projets transfrontaliers (notamment avec le canton de Genève - sur les contrats de rivières - et avec le Val d'Aoste), et aux actions conduites en relation avec le pôle national ressources "patrimoines et environnement en montagne".

Une réflexion prospective sera engagée sur les filières technologiques et professionnelles et sur la liaison école – collège (vers des « classes environnement »).

En cohérence avec les projets "Etat exemplaire" (cinquième axe stratégique du conseil interministériel pour le développement durable du 3 juin 2003), le rectorat, les inspections académiques et les sites délocalisés s'engageront dans une démarche éco-citoyenne.

VI. Des partenariats au service de l'Education à l'Environnement pour un Développement Durable

Les partenariats font partie intégrante des actions d'EEDD. L'éducation nationale a vocation à collaborer étroitement avec les parties prenantes partageant les mêmes ambitions pour les élèves, futurs citoyens dans la société de demain.

1. Partenariats avec les services de l'Etat :

Plusieurs services de l'Etat ont vocation à collaborer pour le soutien d'actions d'éducation à l'environnement pour un développement durable : Direction régionale de l'environnement, Agence de l'eau, Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, Service départemental de la protection civile, Direction départementale de l'équipement... La démarche interministérielle "Etat exemplaire" déjà citée est un axe fort pour les partenariats entre Education nationale et services de l'Etat. Ces collaborations seront formalisées dans le cadre de groupes de pilotage pour le lancement d'opérations conjointes.

2. Partenariats avec les collectivités locales et territoriales :

Dans le cadre des responsabilités partagées entre l'Etat et les collectivités territoriales, les actions d'éducation à l'environnement pour un développement durable sont validées conjointement par les inspections académiques (inspecteurs de l'éducation nationale, chargés de mission départementaux), le rectorat (inspection pédagogique régionale, délégation académique à l'action culturelle) et par les services des conseils généraux et du conseil régional.

Ces collaborations, au service d'objectifs conjoints et cohérents ont vocation à être officialisées dans le cadre de conventions. Il s'agit d'afficher des objectifs forts pour les territoires, qui seront déclinés au moyen d'actions spécifiques impliquant souvent la participation d'associations par ailleurs subventionnées par les collectivités.

L'affichage de ces orientations pourra être décliné, en tant que de besoin, dans le cadre de projets locaux construits avec des communes ou groupements de communes.

Le partenariat avec les collectivités implique que soient identifiés des thèmes prioritaires, en relation avec le territoire académique : traitement des eaux, ressources énergétiques, tri et recyclage des déchets, plans de déplacement, bilans énergétiques des écoles, collèges et lycées...

L'éducation nationale met son expertise au service des partenariats pour la validation et l'évaluation des projets et réalisations.

L'académie de Grenoble s'engage également dans des partenariats avec les Parcs naturels régionaux qui la concernent. Ces territoires, reconnus par l'Etat pour leurs patrimoines d'exception et leurs actions exemplaires dans les domaines du développement durable et de l'éducation aux territoires, représentent au sein de la région Rhône-Alpes des espaces ressources privilégiés pour les écoles et établissements de l'académie, mais aussi un réseau d'interlocuteurs et de partenaires privilégiés dans le domaine de l'EEDD. Forts d'une expérience de parfois plus de 30 ans d'existence, ils privilégient l'expérience de terrain et les mises en situation des jeunes visant à les rendre acteurs solidaires et responsables de leur propre environnement.

Ces engagements réciproques sont le plus souvent affirmés dans le cadre de conventions impliquant Inspections Académiques, Rectorat, IUFM, CRDP ...et qui déclinent la convention cadre Fédération des Parcs naturel régionaux / Education nationale, intitulée « charte pour l'éducation à l'environnement et au territoire » signée en octobre 1999.

Plus généralement, l'académie de Grenoble s'engage dans des partenariats avec les grandes structures, parcs nationaux, centres culturels scientifiques et techniques, Muséum d'histoire naturelle..., de plus en plus souvent dans le cadre de conventions impliquant Rectorat, IUFM, CRDP... Au travers de ces conventions, elle collabore avec les collectivités, souvent aussi avec des associations, au service de projets communs.

3. Partenariat avec les entreprises et les industriels :

Environnement et développement durable font désormais partie des préoccupations d'un grand nombre d'entreprises industrielles et commerciales, de plus en plus parties prenantes des problématiques dans toute leur diversité (économiques, sociales, environnementales). Ces acteurs économiques ont vocation à intervenir dans le cadre de projets auxquels ils apporteront une vision indispensable, liée notamment aux progrès scientifiques et technologiques.

4. Partenariat avec les associations :

Un grand nombre d'associations poursuivent avec conviction et engagement des objectifs forts en matière d'éducation à l'environnement pour un développement durable. Elles sont amenées à intervenir dans les écoles et établissements, auxquels elles apportent leur connaissance de l'environnement local (au sens large) et leur expertise.

L'éducation nationale et les associations ont pour exigence commune que ces interventions soient réalisées au service de projets pédagogiques et éducatifs construits par les équipes locales. Un modèle de convention et de cahier des charges des interventions, à la fois charte et code de bonne conduite, est fourni en ([annexe 4-1](#)). Il précise les conditions de préparation, de mise en œuvre et d'évaluation des interventions ([annexes 4-2 et 4-3](#)).

Le premier niveau de validation et d'évaluation des actions conduites par les partenaires revient aux autorités hiérarchiques : inspecteur de l'éducation nationale dans le premier degré, principal ou proviseur dans le second degré.

Quels que soient le projet et ses objectifs, les enseignants et équipes pédagogiques veilleront à en être les seuls responsables. Ils accorderont une attention particulière à la pluralité des points de vue des partenaires et à l'absence de messages chargés d'idéologies et de prosélytisme.

L'académie de Grenoble attend de chaque association qu'elle affiche une charte d'intervention (grands principes) et un code de bonne conduite (cahier des charges opérationnel) au service des projets des écoles et établissements. Une réflexion sera conduite avec les réseaux associatifs représentatifs pour l'organisation d'actions de formation conjointes et pour la mise en place de moyens de contrôle des interventions.

5. La production de ressources et d'outils pédagogiques :

La maîtrise et la compréhension des enjeux les plus actuels de l'éducation à l'environnement pour un développement durable nécessitent l'information du public. Conscients de cette nécessité, les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les acteurs économiques, les associations et l'éducation nationale sont souvent amenés à développer des productions scientifiques et pédagogiques variées (mallettes pédagogiques, expositions, cédéroms, sites Internet...).

Ces productions ont vocation à être inscrites dans une démarche partenariale au service d'objectifs définis en amont. Elles doivent être conformes au cahier des charges (annexe 5), rappelant le cadre et les conditions de mise en œuvre des activités pédagogiques et éducatives. Les productions pédagogiques sont obligatoirement validées par les corps d'inspection.

6. Dynamique des projets :

L'académie de Grenoble a vocation à construire des partenariats au service de projets conformes à ses priorités et auxquels elle est associée dès leur origine. Elle engagera avec ses partenaires institutionnels une réflexion sur les conditions de validation et d'évaluation des projets ponctuels soumis par des associations isolées.

VII. Une organisation académique pour atteindre les objectifs de l'Éducation à l'Environnement pour un Développement Durable

Sous l'autorité du recteur et en relation avec les inspections académiques, un groupe de pilotage aux missions de réflexion et d'action est créé. Il est composé des membres suivants :

- IA-IPR responsable académique EEDD
- IA-IPR déléguée académique à l'action culturelle
- IA-IPR responsable académique risques majeurs
- IA-DSDEN des cinq départements
- Représentants du collège des IA-IPR et des IEN-ET
- Déléguée académique aux relations internationales et à la coopération
- Chargée de mission académique EEDD
- Directrice du CRDP
- Directeur de l'IUFM

Les partenaires institutionnels sont membres permanents invités du groupe de pilotage :

- Représentant du président du conseil régional
- Représentant du directeur de la direction régionale de l'environnement
- Représentant du directeur de l'agence de l'eau

Le groupe de pilotage pourra associer, sur des thèmes spécifiques, des représentants d'enseignants et de chefs d'établissement.

Le groupe de pilotage se réunit trois fois par an. Il est chargé notamment :

- d'afficher une politique académique forte par la rédaction du plan académique d'accompagnement de la généralisation de l'éducation à l'environnement pour un développement durable ;
- de renforcer les liens entre les inspections académiques et le rectorat, aider à la cohérence des actions conduites ;
- d'accompagner, évaluer et généraliser les actions des écoles et établissements, mises en place dans le cadre des enseignements disciplinaires, des réformes institutionnelles (itinéraires de découverte, travaux personnels encadrés, projets pluridisciplinaires à caractère professionnel, éducation civique, juridique et sociale...), des projets extra scolaires (clubs, ateliers culturels et scientifiques...);
- de développer d'une part la mise en réseau des projets et des acteurs, d'autre part l'accès à l'information, aux ressources et à la formation ;
- de renforcer les liens avec les partenaires institutionnels et associatifs, dans le cadre de projets locaux et internationaux, au service de la formation des élèves.

Le pilotage académique est relayé au niveau des départements par une organisation mise en place sous l'autorité de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux, pour le pilotage et la concertation avec les partenaires.

L'organisation départementale doit permettre :

- de décliner les orientations académiques, en relation avec les projets de territoire et les partenaires locaux ;
- de connaître, accompagner, valider, valoriser, les projets et actions des écoles et établissements ;
- de contribuer à la mise en place de formations répondant aux besoins des enseignants du département, favorisant l'implication des élèves dans les grands projets éducatifs et citoyens poursuivis par les collectivités.

[\(annexes 6-1 à 6-5 les bilans d'étape du suivi du chantier EEDD dans les départements\).](#)

Dans tous les établissements et circonscriptions sont identifiés des « relais EEDD », enseignants, personnels de direction ou personnels ATOS, conseillers pédagogiques, assurant d'une part, les échanges d'informations avec les niveaux académiques et départementaux ; d'autre part, le suivi des projets EEDD de la circonscription ou de l'établissement.

VIII. Un dispositif de formation et d'animation

La compréhension des thématiques et des enjeux liés à l'environnement et au développement durable nécessite la maîtrise des concepts scientifiques clés (environnement, aménagement, développement...), des notions sous-jacentes (écosystème, énergies, météorologie, modèles économiques...), des méthodes de raisonnement et de mise en relation en systèmes, d'une approche éthique et citoyenne ancrée sur la définition de valeurs.

La mise en œuvre de modalités d'enseignement et d'éducation nécessite en outre une réflexion de fond sur les démarches de projet aux différents niveaux (projet de l'élève, projet de l'équipe éducative, projet de l'établissement, projet de territoire...). Les actions de formation EEDD sont étroitement liées à celles relatives aux autres enjeux éducatifs (santé, citoyenneté...), d'une part en raison de contenus connexes (pollution de l'air et santé...), d'autre part en raison de convergences méthodologiques (démarche de projet, approche systémique...).

Des moments spécifiques doivent permettre une rencontre des disciplines pour une confrontation des points de vue et des contributions. Afin de garantir une certaine efficacité des actions, les stratégies seront adaptées aux cibles et aux contextes :

- **Conférences scientifiques pluridisciplinaires de niveau départemental.**
- **Mises au point scientifiques générales articulées autour de projets pédagogiques au niveau des secteurs géographiques ou des bassins.**
- **Réflexions sur les problématiques du développement durable, les démarches de projet, les actions interdisciplinaires dans le cadre de regroupements des relais EEDD d'établissements et de circonscriptions.**
- **Regroupements thématiques au service des projets de niveau académique (rivières alpines, risques majeurs...).**
- **Stages d'école et d'établissement au service de projets thématiques spécifiques, y compris éco-établissements et risques majeurs.**

Quels que soient le niveau et les modalités d'organisation, les actions de formation et d'animation ont vocation à être articulées avec les préoccupations et politiques locales. **Dans les départements, des stages de formation continue sont mis en place pour favoriser l'exploitation des ressources locales, en relation avec les projets des conseils généraux.**

Les inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux, les inspecteurs de l'éducation nationale – enseignement technique et les inspecteurs de l'éducation nationale chargés de circonscription du premier degré sont responsables de l'ingénierie de formation. Ils définissent conjointement les contenus et modalités de formation. Dans le premier degré, les conseillers pédagogiques de circonscription sont des relais essentiels de l'éducation à l'environnement pour un développement durable.

Dans le second degré, chaque discipline se préoccupera d'inclure dans ses modalités de formation le repérage des points ayant trait à l'environnement et au développement durable et d'intégrer une réflexion sur la démarche de projet et l'interdisciplinarité. Dans le premier degré, une attention particulière sera accordée à l'identification des connaissances acquises au cours des actions.

L'éducation à l'environnement pour un développement durable doit être intégrée de manière prioritaire aux actions de formation réservées aux jeunes enseignants :

- Les professeurs stagiaires IUFM (professeurs des écoles, professeurs des lycées et collèges) doivent être impliqués dans des projets interdisciplinaires concrets, en relation avec leur stage en responsabilité.
- Des formations spécifiques doivent être mises en place dans le cadre de l'accompagnement des entrants dans le métier, titulaires de deuxième année.

Compte tenu du caractère complexe et pluridisciplinaire, voire multiforme du développement durable, une attention particulière doit être accordée à la formation des formateurs et des personnels d'encadrement, qu'ils soient inspecteurs ou chefs d'établissement. Cette formation se déroulera principalement à l'aide de séminaires impliquant des universitaires, des spécialistes des thèmes abordés, mais aussi des partenaires dans toute leur diversité : services de l'Etat, collectivités, entreprises, associations...

[\(annexes 7-1 et 7-2 les contributions de l'IUFM et de la formation continue second degré\).](#)

IX. Les ressources au service de l'Education à l'Environnement pour un Développement Durable

La problématique des ressources doit être envisagée de deux manières différentes :

- Les ressources générales liées aux concepts ont vocation à être mutualisées de manière académique, voire inter-académique, en relation avec des organismes et structures nationales.
- Les ressources spécifiques relatives d'une part, aux projets de territoire, d'autre part, aux orientations académiques et départementales d'accompagnement, doivent être hébergées et administrées par le réseau du CRDP, en relation avec les collectivités territoriales. Les modalités d'hébergement peuvent impliquer un des sites départementaux (CDDP).

Quelle que soit la solution envisagée, elle doit répondre au cahier des charges suivant :

- Réactivité.
- Mise en système et en relation des différents partenaires.
- Aide aux écoles et établissements pour la communication de leurs projets et actions.

Dans le second degré, la mise à disposition de ressources implique au premier chef les professeurs documentalistes des collèges et lycées. En relation avec les IA-IPR EVS et le réseau du CRDP, des modalités spécifiques seront envisagées pour leur formation.

La production de ressources est en partie abordée dans le chapitre "partenariats".

X. L'accompagnement des projets d'école et d'établissement

Outre la formation et l'animation abordées précédemment, l'accompagnement des projets des écoles et des établissements relève d'aspects complémentaires :

- Expertise de proximité pour la conception et la mise en œuvre des actions : aide au montage de projets aux dimensions plurielles, mise en relation avec les partenaires, aide au financement des projets... Cette mission relève du réseau des personnes ressources EEDD départementales (premier degré, second degré) et académiques (second degré), ainsi que dans les inspections académiques, des responsables de suivi des projets des écoles et établissements, en relation avec le dispositif académique de l'action culturelle.
- Evaluation des actions : elle relève des corps d'inspection et sera mise en œuvre soit dans le cadre de leurs inspections et visites d'établissements, soit au cours d'actions spécifiques aux différents niveaux.
- Valorisation des actions et réalisations : elle implique la Délégation Académique à l'Action Culturelle (notamment manifestations académiques, en relation avec les associations), le réseau du CRDP, le dispositif valorisation des innovations, les inspecteurs.

L'accompagnement des projets implique au premier chef les relais EEDD d'établissement ou de circonscription ; il revêt un caractère spécifique dans le cadre des projets de secteur pour les liaisons école-collège et collège-lycée.

LISTE DES ANNEXES

| | | |
|---------------------|---|-----------|
| Annexe 1-1 : | Extrait de la circulaire de rentrée 2004 (BO n° 6 du 5 février 2004) | <i>21</i> |
| Annexe 1-2 : | Education au développement et à la solidarité internationale – Note de service n°2004-097 du 19 mai 2004 (BO n° 25 du 24 juin 2004) : à consulter sur le site du MENESR | <i>21</i> |
| Annexe 1-3 : | Généralisation d'une éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD) - rentrée 2004 - Circulaire n°2004-110 du 8 juillet 2004 (BO n°28 du 15 juillet 2004) | <i>21</i> |
| Annexe 2-1 : | Les programmes du 1 ^{er} degré et l'EEDD | <i>25</i> |
| Annexe 2-2 : | Objectifs EEDD transversaux | <i>29</i> |
| Annexe 2-3 : | Thème de convergence "Education à l'environnement vers un développement durable" – Projets de textes du pôle des sciences | <i>30</i> |
| Annexe 2-4 : | Contribution des disciplines à l'éducation à l'environnement vers un développement durable : exemple des sciences physiques et chimiques. | <i>32</i> |
| Annexe 2-5 : | Repères pour la mise en œuvre d'une démarche d'investigation (projets de programmes du collège) | <i>34</i> |
| Annexe 3 : | Education aux démarches de prévention des risques majeurs | <i>36</i> |
| Annexe 4-1 : | Cahier des charges pour les interventions en milieu scolaire | <i>37</i> |
| Annexe 4-2 : | Fiche de préparation et d'évaluation destinée à l'enseignant / à l'équipe | <i>39</i> |
| Annexe 4-3 : | Fiche de préparation et d'évaluation destinée à l'intervenant | <i>42</i> |
| Annexe 5 : | Cahier des charges des outils et productions pédagogiques construits avec l'éducation nationale | <i>43</i> |
| Annexe 6-1 : | Bilan d'étape du suivi du chantier EEDD dans le département de l'Ardèche | <i>45</i> |
| Annexe 6-2 : | Bilan d'étape du suivi du chantier EEDD dans le département de la Drôme | <i>47</i> |
| Annexe 6-3 : | Bilan d'étape du suivi du chantier EEDD dans le département de l'Isère | <i>49</i> |
| Annexe 6-4 : | Bilan d'étape du suivi du chantier EEDD dans le département de la Savoie | <i>51</i> |
| Annexe 6-5 : | Bilan d'étape du suivi du chantier EEDD dans le département de la Haute-Savoie | <i>53</i> |
| Annexe 7-1 : | Contribution de l'IUFM au plan académique EEDD | <i>56</i> |
| Annexe 8-2 : | Dispositif de formation dans le second degré | <i>58</i> |

Pour les annexes, se reporter au site : www.ac-grenoble.fr/action.culturelle/champs/environ/environ.htm



Document réalisé par le groupe de pilotage
Education à l'Environnement pour un Développement Durable,
présidé par Monsieur le Recteur.

ANNEXE 1-1

EXTRAIT DE LA CIRCULAIRE DE RENTREE 2004 (BO N° 6 DU 5 FEVRIER 2004) :

Généraliser l'éducation à l'environnement vers un développement durable

Le futur citoyen doit avoir conscience, dès le plus jeune âge, qu'il est un acteur du développement durable : il doit donc être informé et formé comme le prévoit le projet de charte de l'environnement et la stratégie nationale du développement durable. Faisant suite à l'expérimentation réalisée au cours de l'année 2003-2004 dans dix académies, la mise en œuvre d'une éducation à l'environnement vers un développement durable doit être généralisée à la rentrée 2004 dans les écoles, les collèges et les lycées. Il ne s'agit en aucun cas de créer une nouvelle discipline mais d'ancrer cette préoccupation sur les programmes, de s'appuyer sur les dispositifs pluridisciplinaires et sur les actions éducatives conduites en partenariat. Un document pédagogique adapté sera mis à la disposition des enseignants et des actions de formation seront organisées afin de permettre aux recteurs de mettre en place un plan d'accompagnement de la généralisation. Les programmes de collège actualisés qui entreront en application à la rentrée 2005, présenteront des thèmes de convergences disciplinaires dont l'énergie, l'environnement et le développement durable, la météorologie et la climatologie. Dès l'année scolaire prochaine, les équipes pédagogiques pourront, si elles le souhaitent, s'appuyer sur ces nouvelles orientations pédagogiques.

ANNEXE 1-2

EDUCATION AU DEVELOPPEMENT ET A LA SOLIDARITE INTERNATIONALE – Note de service n°2004-097 du 19 mai 2004 (BO n° 25 du 24 juin 2004) : à consulter sur le site du MENESR

ANNEXE 1-3

GENERALISATION D'UNE EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE (EEDD) - rentrée 2004 - Circulaire n°2004-110 du 8 juillet 2004 (BO n°28 du 15 juillet 2004) :

La présente circulaire remplace celle du 29 août 1977 (n° 77-300) et vise à donner une dimension pédagogique nouvelle à l'éducation à l'environnement en l'intégrant dans une perspective de développement durable. Elle s'inscrit dans la stratégie nationale en faveur du développement durable, adoptée par le Gouvernement en juin 2003, qui souligne le rôle déterminant du système éducatif. Elle s'appuie sur les recommandations du rapport de l'inspection générale de l'éducation nationale remis au ministre en 2003 et sur les conclusions de l'expérimentation menée en 2003-2004 dans les écoles et établissements de dix académies.

L'éducation à l'environnement pour un développement durable doit être une composante importante de la formation initiale des élèves, dès leur plus jeune âge et tout au long de leur scolarité, pour leur permettre d'acquérir des connaissances et des méthodes nécessaires pour se situer dans leur environnement et y agir de manière responsable.

La prise de conscience des questions environnementales, économiques, socioculturelles doit, sans catastrophisme mais avec lucidité, les aider à mieux percevoir l'interdépendance des sociétés humaines avec l'ensemble du système planétaire et la nécessité pour tous d'adopter des comportements propices à la gestion durable de celui-ci ainsi qu'au développement d'une solidarité mondiale.

Selon le souhait du Président de la République, la Charte de l'environnement intégrée à la Constitution française aux côtés des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et des droits économiques et sociaux de 1946 implique la responsabilité de tous ; c'est pourquoi "l'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et des devoirs" définis par la Charte (art. 8).

L'environnement peut être défini comme "l'ensemble, à un moment donné, des aspects physiques, chimiques, biologiques et des facteurs sociaux et économiques susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, immédiat ou à terme, sur les êtres vivants et les activités humaines" (circulaire n° 77-300 du 29 août 1977). D'une façon plus générale, l'environnement est constitué de "l'ensemble des éléments qui, dans la complexité de leurs relations, constitue le cadre, le milieu, les conditions de vie pour l'homme" (Pierre George, géographe).

Conformément à la stratégie nationale, l'étude de l'environnement doit donc se placer dans la perspective du développement durable, défini comme "un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs" (selon les termes du rapport Brundtland de 1987, "Notre avenir à tous").

Le concept de développement durable revêt une dimension éducative particulièrement riche, en ce qu'il conduit à prendre en compte :

- les différentes échelles de temps et d'espace ;
- la complexité du domaine dont les multiples composantes interagissant entre elles, appellent une approche systémique;
- les différents axes d'analyse scientifique qui fondent un développement durable (composantes environnementales, économiques, sociales, culturelles) ;
- la complexité des questions et des réponses envisagées, ce qui implique une approche critique et met en valeur l'importance des choix et la responsabilité de chacun dans ces choix.

L'éducation à l'environnement pour un développement durable intègre pleinement, par le regard porté aux territoires, les valeurs associées à un développement solidaire.

Cette nouvelle dimension pédagogique doit permettre de mieux identifier et d'organiser une éducation cohérente et progressive à l'environnement pour un développement durable au bénéfice de tous les élèves, sur l'ensemble de leur parcours de l'école primaire au lycée.

1 - Une éducation ancrée dans toutes les disciplines

A compter de la rentrée 2004, les élèves bénéficieront d'une éducation à l'environnement pour un développement durable qui leur assurera une formation progressive tout au long de leur cursus scolaire.

L'éducation à l'environnement pour un développement durable ne constitue pas une nouvelle discipline. Elle se construit de façon cohérente et progressive tant à l'intérieur de chaque discipline ou champ disciplinaire (entre les différents niveaux d'enseignement) qu'entre les différentes disciplines (à chaque niveau).

Elle doit donc s'appuyer :

- sur les enseignements disciplinaires dont les objectifs sont définis par les programmes scolaires, chaque discipline contribuant à l'analyse des situations avec ses contenus et ses méthodes spécifiques ; la souplesse introduite dans certains programmes et les thèmes laissés au choix des enseignants doivent être pleinement utilisés ;
- sur les croisements des apports disciplinaires préconisés dans les programmes et adoptant une approche systémique ;
- sur les dispositifs transversaux inscrits dans les grilles horaires et permettant la mise en œuvre de démarches de projets : itinéraires de découverte au collège, travaux personnels encadrés dans la voie générale des lycées, projets pluridisciplinaires à caractère professionnel au lycée professionnel. En effet, il convient également de développer l'expérience concrète et directe permettant de susciter des prises de conscience susceptibles d'engendrer des comportements responsables ;

- sur les temps de débat organisés à l'école, au collège et au lycée dans le cadre notamment des séances de "vivre ensemble" ou d'éducation civique.

A l'école primaire, l'éducation au développement durable est fondée sur l'acquisition de connaissances et de comportements ancrés dans une démarche d'investigation des problématiques liées à l'environnement. Les programmes de l'école primaire arrêtés le 25 janvier 2002 (B.O. hors-série n°1 du 14 février 2002) fournissent de nombreuses occasions d'aborder les questions se rapportant à l'environnement et au développement durable.

Au collège et au lycée, l'ensemble des disciplines doit concourir à l'éducation à l'environnement pour un développement durable.

Outre des entrées inscrites dans les programmes d'enseignement, comme la biodiversité, les changements climatiques, la gestion des ressources..., l'environnement pour un développement durable doit intégrer certaines dimensions de l'éducation à la santé et au risque, à la citoyenneté et, plus généralement, au développement solidaire. Ainsi, les élèves seront capables de mesurer les conséquences de leurs actes sur l'environnement.

2 - Une éducation aux modalités diversifiées

Compte tenu de sa spécificité, l'environnement pour un développement durable doit reposer sur des démarches pédagogiques diversifiées privilégiant des situations concrètes qui développeront chez les élèves la sensibilité, l'initiative, la créativité, le sens des responsabilités et de l'action.

Les sorties scolaires sous toutes leurs formes (y compris les classes de mer, de neige, les classes vertes...) constituent dans cette optique un cadre particulièrement favorable. En fonction des ressources locales, les enseignants mettront en place des partenariats propres à enrichir les démarches pédagogiques. La pratique des partenariats a été largement développée dans le cadre des actions culturelles et éducatives (notamment les ateliers de culture scientifique et technique). Il conviendra donc de s'en inspirer.

Depuis 1993, date du deuxième protocole d'accord entre les ministères en charge de l'éducation et de l'environnement, la collaboration interministérielle se décline localement, avec des services déconcentrés des ministères concernés, des collectivités territoriales et locales, des institutions internationales, de grands organismes et les réseaux du secteur associatif. Les initiatives prennent les formes les plus diverses : éducation à l'environnement, politique culturelle, charte territoriale ou européenne, création de pôles de ressources spécifiques ou mise en place de formations avec des centres ou des instituts spécialisés.

http://www.education.gouv.fr/systeme_educatif/academie/default.htm

Un certain nombre d'actions éducatives conduites depuis plusieurs années en concertation avec d'autres ministères (agriculture, environnement, culture, justice) ou avec des collectivités, peuvent entrer dans les orientations présentées ici. Reposant sur l'engagement des enseignants et des élèves, elles gagneront à être inscrites au projet d'école ou d'établissement, en liaison directe avec la réflexion menée sur les enseignements.

Les ressources et partenariats, dans leur diversité, doivent contribuer à servir les objectifs d'une éducation à l'environnement pour un développement durable, tels qu'ils sont fixés par le ministère de l'éducation nationale. Au niveau national, diverses instances comme le Centre national de documentation pédagogique, participeront activement à cette démarche. Au niveau régional, dans le cadre de démarches partenariales contractuelles, seront développés des relais pour le recueil et la diffusion des ressources relatives à l'EEDD.

3 - La généralisation de l'éducation à l'environnement pour un développement durable

L'éducation à l'environnement pour un développement durable est généralisée dès la rentrée 2004. La prérentrée offrira l'opportunité de travailler, dans les écoles et les établissements scolaires, à une mise en œuvre concertée et cohérente de cette démarche.

Dans ce cadre, les équipes pédagogiques sont appelées à définir de manière collégiale des temps forts et des points d'ancrage dans chaque discipline pour construire une progression coordonnée. Dans le premier degré, le projet d'école définit, au niveau de chaque cycle, une programmation annuelle des thèmes à aborder et des projets. Au collège et au lycée, l'environnement pour un développement durable participe au projet d'établissement : sensibilisation à l'écoresponsabilité, élaboration de projets conjoints avec d'autres écoles ou établissements scolaires en France ou à l'étranger, construction de partenariats. L'investissement des personnels non enseignants renforcera la dimension éducative, favorisera la transmission intergénérationnelle et encouragera des comportements exemplaires hors de la classe.

Un document d'accompagnement pédagogique élaboré par l'inspection générale et la direction de l'enseignement scolaire apportera des éléments méthodologiques et présentera les points d'ancrage dans les programmes. La généralisation de l'environnement pour un développement durable sera également accompagnée par des actions de formation, tant dans le cadre du programme national de pilotage que dans celui des plans académiques de formation.

Les recteurs sont invités à prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la mise en œuvre de l'éducation à l'environnement pour un développement durable.

ANNEXE 2-1

LES PROGRAMMES DU 1^{ER} DEGRE ET L' E.E.D.D. :

Cycle 1

Le langage au cœur des apprentissages :

Compétences de communication

- participer à un échange collectif en acceptant d'écouter autrui, en attendant son tour de parole et en restant dans le propos de l'échange.

Compétences concernant le langage d'évocation :

- rappeler en se faisant comprendre un événement qui a été vécu collectivement (sortie, activité scolaire, incident,...)

Compétences concernant le langage écrit: sa fonction, l'écriture :

- savoir à quoi servent un panneau urbain, une affiche, un journal, un livre, un écran d'ordinateur, un cahier.
- dicter individuellement un texte à l'adulte.
- représenter un objet, un personnage réel, fictif.

Agir et s'exprimer avec son corps :

Adapter ses déplacements à différents types d'environnements

Découvrir le monde :

Compétences dans le domaine sensoriel :

- décrire, comparer, classer des perceptions élémentaires (tactiles, gustatives, olfactives, auditives et visuelles).
- associer à des perceptions déterminées les organes des sens qui correspondent.

Compétences dans le domaine du vivant, de l'environnement, de l'hygiène et de la santé :

- reconnaître les manifestations de la vie animale et végétale, les relier à de grandes fonctions : croissance, nutrition, locomotion, reproduction.
- repérer quelques caractéristiques des milieux.
- prendre en compte les risques de la rue (piétons, véhicules) ainsi que ceux de l'environnement dangereux, familier proche (objets et comportements dangereux, produits toxiques) ou plus lointain (risques majeurs).

Compétences dans le domaine de la structuration de l'espace :

- décrire et représenter simplement l'environnement proche (classe, école, quartier)
- décrire des espaces moins familiers (espace vert, terrain vague, forêt, étang, haie, parc animalier).
- savoir reproduire l'organisation dans l'espace d'un ensemble limité d'objets (en les manipulant, en les représentant).
- s'intéresser à des espaces inconnus découverts par des documentaires.

Compétences dans le domaine de la structuration du temps :

- reconnaître le caractère cyclique de certains phénomènes, utiliser des repères relatifs aux rythmes de la journée, de la semaine et de l'année, situer des événements les uns par rapport aux autres (distinguer succession et simultanéité).

-

Le regard et le geste :

- dire ce qu'on fait, ce qu'on voit, ce qu'on ressent, ce qu'on pense.
- agir en coopération dans une situation de recherche collective.

Cycle 2

Le langage au cœur des apprentissages :

Communiquer :

- écouter autrui, demander des explications et accepter les orientations de la discussion induite par l'enseignant.
- exposer son point de vue et ses réactions dans un dialogue ou un débat en restant dans les propos de l'échange.

Maîtrise du langage de l'évocation :

- rapporter un événement, une information, une observation en se faisant clairement comprendre.

Compréhension :

- comprendre et trouver dans un texte documentaire imprimé ou sur un site internet les réponses à des questions simples.

Production de textes :

- écrire de manière autonome un texte d'au moins cinq lignes (explicatif) répondant à des consignes claires, en gérant correctement les problèmes de syntaxe et de lexique.

Vivre ensemble :

- commencer à se sentir responsable.
- quelques principes d'hygiène personnelle et collective et leur justification.

Découvrir le monde :

Dans le domaine de l'espace :

- se repérer dans l'environnement proche, s'orienter, se déplacer.
- commencer à représenter l'environnement proche.
- décrire oralement et localiser les différents éléments d'un espace organisé.
- lire en la comprenant la description d'un paysage d'un environnement.....
- repérer les éléments étudiés sur des photographies prises de différents points de vue, sur des plans.
- savoir retrouver le rôle de l'homme dans la transformation d'un paysage.
- situer les milieux étudiés sur une carte ou un globe.
- quelques caractéristiques de son environnement proche.

Dans le domaine du temps :

- être curieux des traces du passé et les questionner pour les interpréter avec l'aide du maître.

Dans le domaine du vivant :

- observer, identifier et décrire quelques caractéristiques de la vie animale et végétale : naissance et croissance, nutrition, reproduction, locomotion.
- ce qui distingue le vivant du non vivant en se référant aux manifestations de la vie animale et végétale.

Arts visuels :

- produire des images en visant la maîtrise des effets et du sens.
- décrire et comparer des images en utilisant un vocabulaire approprié

Cycle 3

Le langage au cœur des apprentissages :

Education civique : parler

- participer au débat
- distribuer la parole et faire respecter l'organisation d'un débat.
- formuler la décision prise à la suite d'un débat.
- pendant un débat, passer d'un cas particulier à une règle générale.

Education civique : écrire

- participer au compte-rendu d'une enquête, d'une visite.

Géographie : parler

- écrire un paysage
- participer à l'examen collectif d'un document géographique (paysage ou carte) en justifiant son point de vue.

Géographie : lire

- lire un document géographique complexe (tableau, carte avec légende, diagramme,...)
- trouver sur Internet des informations géographiques simples, les apprécier de manière critique et les comprendre.

Géographie : écrire

- pouvoir rédiger une courte description d'un document géographique (paysage).
- pouvoir rédiger une courte synthèse à partir des informations notées pendant la leçon.
- prendre des notes à partir des informations lues sur une carte.

Sciences expérimentales et technologie : parler

- formuler des questions pertinentes.
- participer activement à un débat argumenté pour élaborer des connaissances scientifiques en respectant les contraintes (raisonnement rigoureux, examen critique des faits constatés, précision des formulations,...)
- utiliser à bon escient les connecteurs logiques dans le cadre d'un raisonnement rigoureux.

Sciences expérimentales et technologie : lire

- trouver sur Internet des informations scientifiques simples, les apprécier de manière critique et les comprendre.
- traiter une information complexe comprenant du texte, des images, des schémas, des tableaux,...

Sciences expérimentales et technologie : écrire

- prendre des notes lors d'une observation, d'une expérience, d'une enquête, d'une visite.
- rédiger un texte pour communiquer des connaissances (texte à statut documentaire).
- rédiger avec l'aide du maître un compte-rendu d'expérience ou d'observation (texte à statut scientifique).

Education civique :

- avoir compris la responsabilité que nous avons à l'égard de l'environnement.

Géographie :

- mettre en relation des cartes à différentes échelles pour localiser un phénomène.
- avoir compris et retenu :
 - le vocabulaire géographique de base (être capable de l'utiliser dans un contexte approprié).
 - les grands types de paysages (être capable de les différencier).
 - les grands ensembles humains.

Mathématiques :

Espace et géométrie :

- utiliser un plan ou une carte pour situer un objet,...

Sciences expérimentales et technologie :

- mettre en place la démarche scientifique
- avoir compris et retenu :
 - o une première approche des notions d'espèce et d'évolution.
 - o le rôle et la place des vivants dans leur environnement.

Arts visuels :

- identifier différents types d'images en justifiant son point de vue.

Brevet informatique et internet :

- adopter une attitude citoyenne face aux informations véhiculées par les outils informatiques
 - produire, créer modifier et exploiter un document à l'aide d'un logiciel de traitement de texte.
 - chercher, se documenter au moyen d'un produit multimédia
 - communiquer au moyen d'une messagerie électronique.

ANNEXE 2-2

OBJECTIFS E.E.D.D. TRANSVERSAUX

Ce document propose des contenus susceptibles d'être reconnus par les enseignants de plusieurs disciplines du collège et du lycée, afin de leur permettre un travail interdisciplinaire coordonné. Dans les établissements, l'usage pourrait être du type "B2i" ou Portfolio.

L'environnement répond à des besoins individuels et collectifs de l'homme : habitat, culture, loisirs, tourisme, emploi, économie (agriculture, élevage, industrie...).

L'environnement se transforme naturellement sous l'effet de facteurs physiques, chimiques et biologiques variés.

Pour assurer ses besoins, l'homme aménage et transforme son environnement.

Les conséquences des aménagements sont positives ou négatives en fonction des aspects considérés : gestion des ressources (bonification ou surexploitation), contraintes effacées ou adoucies, amélioration des conditions de vie, émergence de risques nouveaux... Elles sont directes ou indirectes, réversibles ou non réversibles à l'échelle de quelques générations.

Les aménagements d'aujourd'hui ne doivent pas restreindre les possibilités d'aménagement futures.

Les décisions d'aménagement :

- prennent en compte la protection de l'environnement à des degrés divers (plus ou moins selon l'époque, l'idéologie, les moyens technologiques etc ..)
- s'appuient sur une histoire, des connaissances scientifiques, des progrès techniques
- sont conditionnées par des besoins, des objectifs, des moyens, des valeurs qui diffèrent selon le type de société
- sont prises selon des procédures définies
- nécessitent l'implication et la participation des acteurs
- génèrent des conflits d'intérêts et nécessitent le recours à des arbitrages (démocratie politique, citoyenneté)

Les réglementations évoluent pour faire respecter les principes et valeurs du développement durable auquel elles donnent un cadre. En retour elles s'enrichissent des préoccupations du développement durable.

Le développement durable nécessite une projection dans l'avenir dans des cadres divers pour identifier les enjeux et les risques : cadres scientifique (scénarios et modèles), affectif, éthique...

Des pratiques et comportements individuels interfèrent avec les choix collectifs. Les choix de consommation d'une part, les choix industriels et commerciaux (marketing) d'autre part interagissent étroitement. Ils ont des répercussions directes et indirectes sur l'environnement.

Le « citoyen-consommateur » se prépare à faire des choix politiques, sociaux, éthiques...

L'adhésion à des valeurs individuelles et collectives explicites conditionne une gestion raisonnée de l'environnement.

ANNEXE 2-3

THEME DE CONVERGENCE "EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT VERS UN DEVELOPPEMENT DURABLE" – PROJETS DE TEXTES DU POLE DES SCIENCES :

Définitions

Le géographe Pierre George définit l'environnement comme « l'ensemble des éléments qui, dans la complexité de leurs relations, constitue le cadre, le milieu, les conditions de vie pour l'homme ».

Depuis son origine, l'espèce humaine manifeste une aptitude inégalée à modifier un environnement compatible, jusqu'à ce jour, avec ses conditions de vie.

L'étude de l'environnement doit se placer dans la perspective d'un développement durable. Celle-ci se caractérise par une prise en compte des implications des différents phénomènes à différentes échelles d'espace, allant du local au global c'est à dire à la planète toute entière. Elle est indissociable d'une projection dans l'avenir des répercussions des actes quotidiens qui permette de répondre « *aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre des leurs* » (*Rapport Brundtland, ONU 1987*). Classiquement, on considère que le développement durable s'appuie sur quatre piliers : environnemental, social, économique, et culturel. Ces composantes apparaissent de façon explicite dans les études d'environnement récentes, même si le terme de « développement durable » n'est pas toujours employé.

Objectifs

En fin de collège, l'élève doit avoir une vue d'ensemble d'un monde avec lequel l'homme est en interaction, monde qu'il a profondément transformé. Sans que lui soient dissimulés les problèmes qui restent posés par cette transformation, il doit aussi avoir pris conscience de tout ce que son mode de vie doit aux progrès des sciences et des techniques et de la nécessité de celles-ci pour faire face aux défis du XXI^{ème} siècle : vieillissement et augmentation des populations humaines.

L'objet du thème de convergence 2 ne saurait être une étude exhaustive des questions d'environnement au sens défini plus haut. Le professeur cherche plus modestement à rester à la portée d'un élève de collège et recense pour les mettre en relation les apports des disciplines scientifiques et de l'EPS à la compréhension rationnelle de préconisations simples portant par exemple sur le tri des déchets ou l'économie de l'eau ainsi que des argumentaires de débats posés sur la place publique.

Il s'agit seulement, après les prémisses introduites à l'école élémentaire, d'apporter des éléments de cette compréhension rationnelle. Le professeur doit s'abstenir de tout militantisme en présentant les éléments scientifiques constitutifs du sujet et en indiquant les limites d'incertitude, sans prendre parti dans le débat lui-même. Il peut utilement faire comprendre que la distinction opérée par la science entre le vrai, le probable et le faux ne recouvre pas celle que peut opérer l'éthique, individuelle ou sociale, entre le bien et le mal. C'est ainsi qu'il contribuera au mieux à la formation de futurs citoyens.

Une analyse tant soit peu approfondie des problèmes d'environnement demande à être faite dans une approche systémique : identifier les systèmes en relation et la nature de ces inter-connexions ; mais elle ne peut être abordée que de manière très élémentaire au niveau du collège.

L'essentiel est de faire comprendre que l'analyse d'une réalité complexe demande de croiser systématiquement les regards, ceux des différentes disciplines mais aussi ceux des partenaires impliqués, sur le terrain, dans la gestion de l'environnement vers le développement durable. Même s'il est exclu de s'imposer cette méthode de façon exhaustive, la convergence des apports disciplinaires et partenariaux prend ici tout son sens.

Contenus d'appui

Les connaissances acquises au collège dans les disciplines scientifiques ainsi que les connaissances pratiques apportées par l'EPS constituent la base d'une compréhension raisonnée des responsabilités individuelles et sociales vis-à-vis de l'environnement. Les relations de l'homme avec son environnement ne se limitent pas à la préservation de celui-ci. Les disciplines scientifiques apportent également les bases nécessaires à la compréhension des questions posées par la gestion de la planète et de ses ressources, tant en termes de matière que d'énergie et d'espèces vivantes. La physique et la chimie mettent à disposition la connaissance des grandeurs qui permettent de décrire l'environnement, leurs unités et leur mesure ; les mathématiques fournissent les outils de sa représentation dans l'espace, le plus souvent à travers des outils

statistiques, ainsi que ceux nécessaires pour décrire son évolution dans le temps. L'idée de conservation de la matière permet de comprendre qu'une substance rejetée peut être diluée ou transformée mais ne disparaît pas. Les transformations chimiques issues des activités humaines peuvent être la source d'une pollution de l'environnement mais il est également possible de mettre à profit la chimie pour recycler les matériaux et plus généralement pour restaurer l'environnement. Les sciences de la vie apportent la connaissance des êtres vivants et de leur diversité. L'observation des milieux montre comment ces êtres vivants sont associés, analyse les liens entre populations, peuplements et caractéristiques physico-chimiques. On peut ainsi dégager des relations de cause à effet permettant d'expliquer la répartition du vivant et de comprendre comment les phénomènes naturels et les activités humaines influent sur cette répartition, pas uniquement en termes d'agression mais aussi en termes de conservation ou de restauration. La connaissance du fonctionnement du vivant à l'échelle de l'organisme participe à expliquer les raisons de la toxicité ou de la nocivité de substances qualifiées de polluantes, et d'établir la notion de limite de tolérance. Les sciences de la Terre contribuent à la compréhension de la nature et à la connaissance de la localisation des ressources, de leur caractère renouvelable ou non, de l'estimation des réserves. Elles permettent la construction d'explications aux échelles d'espace qui lui sont propres : roche, paysage, planète. Les méthodes d'analyse de phénomènes complexes mises en œuvre et les connaissances construites en SVT nourrissent les réflexions sur les choix de gestion de l'environnement et des ressources, en particulier lorsque y sont associées les notions d'aléatoire et de statistique, de prévention ou de précaution. En préservant la part du doute et de l'incertain, on évite d'aboutir à des conclusions simplificatrices fondées sur d'illusoire processus déterministes. De plus, la prise en compte d'un vaste domaine d'espace et de temps implique la manipulation des ordres de grandeur (en considérant date, vitesse, fréquence, mais aussi masses, surfaces, volumes, dilutions...). L'ensemble des outils mathématiques et statistiques ainsi mobilisés permet de construire une démarche responsable allant de l'analytique au prévisionnel.

La géographie et l'éducation civique apportent une connaissance et une réflexion sur l'organisation et l'évolution de l'environnement considéré comme l'espace aménagé par les sociétés humaines.

Les formes d'environnements diffèrent selon la présence plus ou moins forte des hommes et le rôle des sociétés dans l'organisation des territoires. La géographie aborde les aspects physiques des milieux de vie des sociétés humaines par l'étude de la distribution et des principaux caractères des grands domaines climatiques, biogéographiques ainsi que par l'identification et la localisation des grands reliefs.

L'éducation civique invite à une réflexion sur la responsabilité des individus et des sociétés vis à vis du cadre de vie et plus largement sur l'environnement. En particulier, les élèves sont placés en situation d'acteurs d'une gestion harmonieuse de leur cadre de vie.

Les atteintes à l'environnement comme les menaces que l'environnement fait peser sur les personnes et les biens requièrent la responsabilité de chacun, de l'Etat et des collectivités territoriales. La prévention des risques environnementaux, « naturels » ou technologiques fait l'objet d'une étude particulière dans le cadre d'une réflexion sur la sécurité.

Ces démarches citoyennes développées tant en géographie qu'en éducation civique visent à constituer une connaissance éclairée de l'environnement. Elles ont pour but l'éveil d'une conscience sur le rôle, les possibilités et la responsabilité des sociétés sur l'organisation et l'évolution de leur environnement. Elles se placent résolument dans une perspective de développement durable, soucieuse, de l'échelle locale à l'échelle de la planète, du legs environnemental que nous laisserons aux générations futures. Les disciplines mentionnées ci-dessus ne sont pas les seules à apporter des éléments à la compréhension des problèmes d'environnement. Le regard de la technologie est particulièrement indispensable à la compréhension des problèmes d'une planète transformée en permanence par les activités de l'homme.

Relations du thème *environnement et développement durable* avec d'autres approches transversales

D'autres approches elles-mêmes transversales peuvent donner lieu à des études inscrites dans une perspective de développement durable, parce qu'elles impliquent, pour certains de leurs aspects, des composantes environnementales et socio-économiques : - la santé en particulier par ses aspects collectifs et les implications à long terme et à l'échelle de la planète (V. Thème 6 *Santé*) ; - l'étude des risques, par la connaissance des enjeux et la gestion des territoires qu'elle aborde (V. Thème 5 *Sécurité*) ; - l'énergie, avec ses relations entre le réchauffement planétaire, l'évolution des climats, l'effet de serre (Thème 1 *Les énergies*, Thème 3 *Météorologie, climatologie*).

ANNEXE 2-4

CONTRIBUTION DES DISCIPLINES A L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT VERS UN DEVELOPPEMENT DURABLE :

Exemple des sciences physiques et chimiques.

L'enseignement de la physique et de la chimie doit contribuer à développer chez l'ensemble des élèves des éléments de culture scientifique indispensables dans le monde contemporain ; il doit, pour cela, être ancré sur l'environnement quotidien. La physique et la chimie interviennent, au même titre que les autres disciplines scientifiques, dans les choix politiques, sociaux, voire d'éthique. L'enseignement de physique chimie doit contribuer à la construction d'un « mode d'emploi de la science et de la technique » afin que les élèves soient préparés à ces choix.

Il doit former le « citoyen-consommateur » au bon usage des objets techniques ainsi qu'à celui des produits chimiques qu'il sera amené à utiliser dans la vie quotidienne.

La physique et la chimie mettent à disposition la connaissance des grandeurs qui permettent de décrire l'environnement, leurs unités et leur mesure.

L'idée de conservation de la matière permet de comprendre qu'une substance rejetée peut être diluée ou transformée mais ne disparaît pas. Les transformations chimiques issues des activités humaines peuvent être la source d'une pollution de l'environnement mais il est également possible de mettre à profit la chimie pour recycler les matériaux et plus généralement pour restaurer l'environnement.

Le thème de l'EEDD est en relation constante avec les thèmes énergie, météorologie, climatologie et sécurité.

| COLLEGE | |
|---|---|
| Les programmes ci-dessous correspondent aux programmes rénovés en 2006 pour la physique et la chimie. | |
| 5 ^{ème} | L'eau dans l'environnement et ses changements d'états. <i>Purification des eaux destinées à la consommation humaine.</i> |
| 4 ^{ème} | <i>Composition de l'air. Qualité de l'air. Distinction des concepts d'eau pure et d'« air pur ». La chimie, science de la transformation de la matière. Conservation de la matière et pollutions. Polluants solides, liquides et gazeux.</i> |
| 3 ^{ème} | <i>Programme actuel : étude des matériaux et en particulier les matériaux dans l'environnement. Principe de construction de la matière et sa conservation quantitative. Transformations chimiques présentes dans la nature. Le concept d'énergie, qui, au-delà des sciences physiques et chimiques, joue un rôle essentiel dans la compréhension du monde, fait l'objet d'une partie bien identifiée dans le programme.</i> <i>Les activités de l'Homme : en tant que source possible d'effets négatifs pour l'environnement mais également d'actions pour le restaurer.</i> |

| LYCEE | |
|--|---|
| La partie chimie permet particulièrement bien de réinvestir les comportements de sécurité et de protection de l'environnement à partir des manipulations et des lectures d'étiquettes des « produits » utilisés. Elle permet également de provoquer la réflexion des élèves sur l'utilisation raisonnée des produits courants présentant un danger. | |
| 2 nd e | <i>« Chimique ou naturel » : Le monde de la chimie : la synthèse des espèces chimiques au laboratoire et dans l'industrie</i> <i>Exploration de l'espace. L'Univers en mouvements et le temps. L'air qui nous entoure.</i> |

| | |
|-------------------------|--|
| <p>1^{ère}S</p> | <p>La chimie créatrice : L'esprit de cette partie est de montrer, en réinvestissant le programme de 2^{nde} l'importance de la chimie de synthèse.</p> <p>L'énergie au quotidien : la cohésion de la matière et les aspects énergétiques de ses transformations :</p> <p><i>Cette partie fournit l'occasion de développer chez les élèves une véritable culture scientifique. Les élèves sont mis en situation de questionnement et de recherche au sujet de quelques grands problèmes liés aux choix énergétiques quotidiens, collectifs ou individuels et à leurs conséquences sur l'environnement. C'est l'occasion de renforcer l'éducation des élèves à la sécurité et à l'évaluation des risques.</i></p> <p>Compte tenu de leur importance dans la vie quotidienne, les réactions de combustion sont choisies pour illustrer les aspects énergétiques des transformations... De nombreuses activités peuvent être proposées par l'enseignant concernant les applications des effets thermiques dans la vie quotidienne... Il n'y a pas de connaissances et savoir-faire exigibles, l'objectif étant une formation à la citoyenneté, et non une accumulation supplémentaire de savoirs.</p> <p>Energie : Introduction d'une grandeur fondamentale, l'énergie, dont la conservation constitue une des lois les plus générales de la physique.</p> |
| <p>T S</p> | <p>Les questions qui se posent au chimiste : Inventorier les activités du chimiste et les enjeux de la chimie dans la société ; dégager quelques questions qui se posent au chimiste dans ses activités professionnelles.</p> <p>Comment le chimiste contrôle-t-il les transformations de la matière ? Exemples pris dans les sciences de l'ingénieur et dans les sciences de la vie.</p> <p>Transformations nucléaires.</p> <p>Evolution temporelle des systèmes mécaniques : Lois de Newton.... Aspects énergétiques : énergie cinétique, énergie potentielle, énergie mécanique : conservation ou non conservation de l'énergie mécanique d'un système.</p> |

ANNEXE 2-5

REPERES POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE DEMARCHE D'INVESTIGATION (projets de programmes du collège) :

Cette démarche s'appuie sur le *questionnement* des élèves sur le monde réel (en sciences expérimentales) et dans la *résolution de problèmes* (en mathématiques). Les investigations réalisées avec l'aide du professeur, l'élaboration de réponses et la recherche d'explications ou de justifications débouchent sur l'acquisition de connaissances, de compétences méthodologiques et sur la mise au point de savoir-faire techniques.

Dans le domaine des sciences expérimentales, chaque fois qu'elles sont possibles, matériellement et déontologiquement, l'observation, l'expérimentation ou l'action directe par les élèves sur le réel doivent être privilégiées.

Une séance d'investigation doit être conclue par des activités de synthèse et de structuration organisées par l'enseignant, à partir des travaux effectués par la classe. Celles-ci portent non seulement sur les quelques notions, définitions, résultats et outils de base mis en évidence, que les élèves doivent connaître et peuvent désormais utiliser, mais elles sont aussi l'occasion de dégager et d'explicitier les méthodes que nécessite leur mise en oeuvre.

La structuration et la mémorisation des connaissances sont complétées par le travail personnel, en classe, en étude ou à la maison, qui peut être différencié en fonction du profil et des besoins des élèves.

Certains sujets seront seulement exposés par le professeur, de façon à *dégager le temps nécessaire à la mise en oeuvre d'une démarche d'investigation chaque fois que celle-ci est pertinente*.

Canevas d'une séquence d'investigation

Ce canevas n'a pas la prétention de définir « la » méthode d'enseignement, ni celle de figer de façon exhaustive un déroulement imposé. Par commodité de présentation, sept moments essentiels ont été identifiés. L'ordre dans lequel ils se succèdent ne constitue pas une trame à adopter de manière linéaire. En fonction des sujets, un aller et retour entre ces moments est tout à fait souhaitable, et le temps consacré à chacun doit être adapté au projet pédagogique de l'enseignant.

Les modes de gestion des regroupements d'élèves, du binôme au groupe-classe selon les activités et les objectifs visés, favorisent l'expression sous toutes ses formes et permettent un accès progressif à l'autonomie.

Le choix d'une **situation - problème** par le professeur :

- repérer les *acquis initiaux* des élèves ;
- identifier les *conceptions ou les représentations* des élèves, ainsi que les difficultés persistantes (analyse d'*obstacles* cognitifs et d'erreurs) ;
- aménager le projet d'enseignement en fonction de l'analyse de ces différents éléments.

L'appropriation du problème par les élèves :

- travail *guidé par l'enseignant* qui, éventuellement, aide à *reformuler* les questions pour s'assurer de leur sens, à les recentrer sur le problème à résoudre qui doit être compris par tous ;
- émergence d'éléments de solution proposés par les élèves qui permettent de travailler sur leurs conceptions initiales⁶, notamment par confrontation de leurs éventuelles divergences pour favoriser l'appropriation par la classe du problème à résoudre.

La formulation de conjectures, d'hypothèses explicatives, de protocoles possibles :

- formulation orale ou écrite de conjectures ou d'hypothèses par les élèves (ou les groupes) ;
- élaboration éventuelle d'*expériences*, destinées à valider ces hypothèses ;
- communication à la classe des conjectures ou des hypothèses et des éventuels protocoles expérimentaux proposés.

L'investigation ou la résolution du problème conduite par les élèves

- moments de débat interne au groupe d'élèves ;

- contrôle de l'isolement des paramètres et de leur variation, description et réalisation de l'expérience (schémas, description écrite) dans le cas des sciences expérimentales ;
- description et exploitation des méthodes et des résultats ;
- recherche d'éléments de justification et de preuve, confrontation avec les conjectures et les hypothèses formulées précédemment.

L'échange argumenté autour des propositions élaborées :

- communication au sein de la classe des solutions élaborées, des réponses apportées, des résultats obtenus, des interrogations qui demeurent ;
- confrontation des propositions, débat autour de leur validité, recherche d'arguments ; en mathématiques, cet échange peut se terminer par le constat qu'il existe plusieurs voies pour parvenir au résultat attendu et par l'élaboration collective de preuves.

L'acquisition et la structuration des connaissances :

- *mise en évidence*, avec l'aide de l'enseignant, de nouveaux éléments de connaissance (*notion, technique, méthode*) utilisés au cours de la résolution ;
- *confrontation avec le savoir établi* (comme autre forme de recours à la recherche documentaire, recours au manuel), en respectant des *niveaux de formulation* accessibles aux élèves, donc inspirés des productions auxquelles les groupes sont parvenus ;
- recherche des causes d'un éventuel désaccord, analyse critique des expériences faites et proposition d'*expériences complémentaires* ;
- *reformulation écrite* par les élèves, avec l'aide du professeur, des connaissances nouvelles acquises en fin de séquence⁷.

L'opérationnalisation des connaissances :

- exercices permettant d'automatiser certaines procédures, de maîtriser les formes d'expression liées aux connaissances travaillées : formes langagières ou symboliques, représentations graphiques. (entraînement), liens ;
- nouveaux problèmes permettant la mise en œuvre des connaissances acquises dans de nouveaux contextes (réinvestissement) ;
- évaluation des connaissances et des compétences méthodologiques.

ANNEXE 3

EDUCATION AUX DEMARCHES DE PREVENTION DES RISQUES MAJEURS

Les risques majeurs ont été mis sur le devant de la scène après l'accident de Toulouse en 2001; la nécessité d'effectuer un travail de **prévention** a alors été largement mise en évidence.

Les occasions de travailler le thème des risques majeurs avec les élèves sont très nombreuses dans l'enseignement élémentaire comme dans l'enseignement secondaire.

Au collège et au lycée, les sciences de la vie et de la Terre, la technologie (au collège), les sciences physiques et chimiques, l'histoire et la géographie et l'éducation civique sont les disciplines les plus concernées. Les professeurs trouveront facilement les liens avec les programmes et pourront construire très librement, pour les élèves, des démarches d'apprentissage méthodologique et notionnel; les itinéraires de découverte au collège, les travaux personnels encadrés et l'éducation civique juridique et sociale au lycée peuvent également permettre un travail approfondi sur les risques majeurs et sur leur prévention.

Le bulletin officiel hors-série n°3 du 30 mai 2002 rappelle que la communauté éducative a le devoir d'assurer la sécurité des élèves qui fréquentent les écoles et les établissements scolaires. C'est pourquoi, il est nécessaire et obligatoire d'apporter aux élèves une information sur :

- La nature des risques encourus et prioritairement sur ceux auxquels l'école ou l'établissement scolaire est exposé.
- Les mesures de prévention et de protection mises en œuvre dans l'école ou l'établissement scolaire.
- Les conduites à tenir pour se préserver le plus efficacement possible.

Chaque établissement doit réfléchir aux modalités de la mise en place du Programme particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs (PPMS).

Remarque: Depuis l'année scolaire 2003-2004, des stages de formation à la mise en place du PPMS sont organisés dans les établissements scolaires de l'académie; non seulement ils permettent aux établissements de réfléchir aux modalités de la mise en place du PPMS mais également ils permettent aux différentes « catégories » de personnels de se rencontrer: administratifs, personnels techniques et enseignants des écoles, des collèges et des lycées.

Récupération des déchets chimiques résidus d'expérimentations dans les lycées

A l'initiative conjointe de la Région Rhône-Alpes et de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, une collecte organisée des déchets chimiques va être réalisée dans les **lycées publics** des académies de Grenoble et de Lyon.

Un formulaire d'enquête sous format excel "partiellement figé" sera envoyé *en février 2005* à tous les lycées. Les lycées auront alors un mois pour remplir les blancs du formulaire et le retourner complété, par voie numérique, à la Région (inventaire du volume et de la nature des déchets chimiques résidus d'expérimentations).

Un traitement automatisé devrait alors permettre d'enrichir le cahier des charges d'un quantitatif précis des volumes à récupérer, lycée par lycée.

La distribution de contenants pour déstockage (produits chimiques non identifiés, en stock dans les laboratoires) avec des informations aux personnels des laboratoires devrait avoir lieu en *septembre 2005*; la collecte de déstockage et la mise en place des contenants correspondant à la production annuelle est prévue pour *novembre 2005*. La première collecte annuelle devrait avoir lieu en *juin 2006*.

Une réflexion est engagée pour le déstockage des produits chimiques utilisés en collège.

ANNEXE 4-1

CAHIER DES CHARGES POUR LES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

Les écoles et établissements scolaires peuvent faire appel pour des actions ou des projets d'éducation à l'environnement vers un développement durable (EEDD) à différents partenaires institutionnels, économiques ou associatifs.

Le présent cahier des charges a pour objectif de fixer un cadre de partenariat et de préciser le rôle et les responsabilités de chacun dans le respect des principes et des valeurs de l'école publique.

ARTICLE 1 : LES PRINCIPES.

Les objectifs sont ainsi définis:

Renforcer une éducation à l'environnement vers un développement durable qui intègre une dimension interdisciplinaire.

S'appuyer sur des partenariats.

Rechercher une cohérence globale dans la démarche éducative en s'inscrivant dans une démarche de projet.

Faire de l'école un lieu privilégié d'apprentissage de la gestion et du respect de l'environnement.

ARTICLE 2 : LE PARTENARIAT.

L'éducation à l'environnement vers un développement durable dans les écoles et établissements scolaires est de la responsabilité de l'Education nationale et des enseignants. L'organisme intervenant ne doit en aucun cas se substituer aux enseignants. C'est donc l'enseignant qui doit être à l'origine du projet et en assurer le pilotage.

L'intervention d'un partenaire est un temps d'enseignement et d'apprentissage à part entière, préparé et encadré par l'instituteur, le professeur d'école, le professeur de lycée et de collège. Comme pour toute séquence pédagogique, il s'appuie sur des objectifs, des activités, des productions d'élèves...

Rôle des enseignants :

- L'enseignant reste le garant du respect des programmes et garde la maîtrise des objectifs tout au long de la réalisation du projet.
- Un accord préalable à l'intervention devra être formalisé entre les différentes parties.
- Un calendrier de déroulement du projet sera établi après échanges entre l'enseignant et le partenaire.
- Une fiche d'évaluation de l'intervention devra obligatoirement être complétée.
- L'intervenant devra être informé de ce qui est antérieur et/ou postérieur à l'intervention.
- Les enseignants restent maîtres de la situation par rapport à l'intervention afin d'éviter tout militantisme, dérapage idéologique ou de valeurs.

Rôle du partenaire :

Le partenaire doit assurer son intervention en accord avec les objectifs définis dans le cahier des charges et par l'entretien préalable avec l'enseignant.

Il précisera sur un document formalisé la nature de l'intervention, les conditions de son déroulement, sa durée et son contenu.

Dans le cadre de son intervention, il pourra fournir :

- Aide technique au montage du projet : recherche de documents, contacts, préparation de visite...
- Prêt de matériel d'expérimentation. et d'outils pédagogiques...
- Intervention auprès des élèves : apport d'information, animations en classe et/ou sur le terrain...

ARTICLE 3 : LA FORMATION.

Dans le cadre du partenariat, des actions de formation peuvent être envisagées. Elles pourraient répondre aux objectifs suivants :

- Favoriser les stages réunissant plusieurs types d'acteurs éducatifs, enseignants et animateurs.
- Permettre un partenariat réel entre formateurs associatifs et formateurs de l'Education nationale.
- Développer des formations sur la méthodologie en EEDD (démarches spécifiques, contenus et problèmes de sécurité) centrées sur le travail en équipe, la pédagogie de projet et le partenariat.

Signature précédée de « lu et approuvé »

L'enseignant ou
Le représentant de l'équipe pédagogique

Le partenaire

ANNEXE 4-2

FICHE DE PREPARATION ET D'EVALUATION DESTINEE A L'ENSEIGNANT / A L'EQUIPE

L'intervention d'un partenaire est un temps d'enseignement et d'apprentissage à part entière, préparé et encadré par l'instituteur, le professeur d'école, le professeur des lycées et collège. Comme toute séquence pédagogique, il s'appuie sur des objectifs, des activités, des productions d'élèves... et permet des apprentissages fondamentaux d'expression orale et écrite.

Informations générales

École ou établissement :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

Mél :

Personnes à contacter et nom du ou des enseignants :

Quel est le niveau scolaire de la classe ?

Thème traité / Problématique abordée :

Projet et interventions

L'étude de ce thème a-t-elle été intégrée dans un projet particulier ?

Dans le projet pédagogique de l'école ou de l'établissement ?

Dans un cours : lequel ?

Autres :

Premier contact avec l'intervenant le :

Par : courrier / téléphone / rencontre / autre :

Rencontre(s) de préparation du projet ou de l' / des intervention(s) :

Date(s)

Personnes présentes :

Calendrier des interventions :

| | |
|-------------|-----------|
| Septembre : | Février : |
| Octobre : | Mars : |
| Novembre : | Avril : |
| Décembre : | Mai : |
| Janvier : | Juin : |

Lieux des interventions :

Avez-vous mis en place d'autres partenariats ?

Mise en place de correspondants étrangers :

Relation avec des corps de métiers :

Autres - précisez :

Calendrier du projet :

| Étape (mois, semaine...) | Encadrement par enseignant(s) | Intervention de partenaire(s) | Remarque(s) |
|--------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Evaluation

Que pensez-vous des interventions en elles-mêmes ?

Organisme 1 :

Le thème :

La communication :

L'adaptation du vocabulaire :

L'écoute et la compréhension de la classe :

La gestion de la discipline et la prise en compte de tous les élèves :

Le suivi du projet :

Organisme 2 :

Le thème :

La communication :

L'adaptation du vocabulaire :

L'écoute et la compréhension de la classe :

La gestion de la discipline et la prise en compte de tous les élèves :

Le suivi du projet :

(dupliquer le paragraphe précédent en cas d'intervenants plus nombreux)

Comment l'intervention a-t-elle été perçue par les élèves ?

Un document a-t-il été remis ? Oui Non

Si oui, vous semble-t-il utile ? Oui Non

Si non, que manquait-il ?

Qu'auriez-vous souhaité trouver en plus ?

Autres informations

Quelles ont été les actions, les créations, les productions des élèves ?

Quels autres thèmes en relation ou non avec ce thème souhaiteriez-vous traiter ?

Commentaires :

Attestation

L'école / établissement certifie que monsieur, madame,.....

de (nom de l'organisme).....

a bien effectué son ou ses interventions en date du

sur le thème de

Cachet de l'école / de l'établissement :

ANNEXE 4-3

FICHE DE PREPARATION ET D'ÉVALUATION DESTINÉE A L'INTERVENANT

Informations générales

Nom de l'intervenant :

Organisme :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

Mél :

École ou Établissement :

Adresse :

Classe(s) :

Thème traité ou problématique abordée :

Premier contact avec les responsables du projet le :

Par : courrier / téléphone / rencontre / autre :

Rencontre(s) de préparation du projet ou de l' / des intervention(s) :

Date(s) ; personnes présentes :

Les interventions.

Comment avez-vous accompagné le projet du ou des enseignant(s) ?

Documents fournis par l'école / l'établissement :

Calendrier (voir ci-dessus) :

Suivi :

Quel est votre avis sur :

Le comportement général de la classe lors de la ou des interventions :

L'écoute et la compréhension de la classe :

Le suivi entre les interventions :

L'implication des élèves :

Quel a été le rôle de l'enseignant pendant l' / les intervention(s) ?.

Y a-t-il eu co-intervention ?

Date(s), lieu(x) et thème(s) de l'/des intervention(s) :

Commentaires :

ANNEXE 5

CAHIER DES CHARGES DES OUTILS ET PRODUCTIONS PEDAGOGIQUES CONSTRUITS AVEC L'EDUCATION NATIONALE

De nombreux supports pédagogiques sont susceptibles d'apporter une aide aux enseignants pour la mise en place de stratégies d'éducation à l'environnement vers un développement durable : fascicule, cahier d'activités, mallette, cédérom, dévédérom, site internet, jeu éducatif, atelier pratique, exposition... Ils constituent autant d' "outils", nécessaires au professeur dans la mise en œuvre de séquences pédagogiques mais avant tout utiles aux élèves, dans l'acquisition et la consolidation de leurs apprentissages. Ces outils doivent s'inscrire dans une démarche pédagogique permettant aux élèves de s'impliquer dans l'acquisition des savoirs et savoir-faire visés (cf. annexe 2-5).

Dans le cadre de sa pratique courante, le professeur construit une progression (séances de travail organisées en séquence) visant des apprentissages notionnels et méthodologiques. En matière d'éducation à l'environnement vers un développement durable, la progression amènera les élèves à :

S'informer pour connaître le thème étudié (dans ses multiples aspects).

Raisonner pour mettre en relation les informations acquises, argumenter et comprendre les interactions.

Réaliser pour formaliser et traduire leur compréhension.

Communiquer pour confronter, convaincre, valoriser...

Le travail des élèves est guidé par une problématique précise, concrète, adaptée à leur niveau et qu'ils soient susceptibles de s'approprier. C'est la problématique qui guide la saisie d'informations pertinentes et leur classement. Ainsi, lorsque les élèves travaillent dans un musée, ils y recherchent des réponses à des questions guides (problématiques) formulées précédemment par eux et/ou par le professeur.

L'outil n'est pas une fin en soi, mais un support, un intermédiaire entre l'élève et une thématique. En ce qui concerne l'éducation à l'environnement, c'est une mise en perspective, voire une remise en question des rapports homme-environnement-temps qui est en jeu. Dans cet état d'esprit, les outils pédagogiques doivent avoir trois objectifs :

1. En tant que **médiateur**, jouer le rôle d'une source d'information originale dans sa forme et dans ses modalités.
2. Un rôle de socialisation en tant que source de communication, d'échanges, de confrontations et de construction de point de vue
3. Une invitation à l'ouverture, un point de départ pouvant se prolonger dans l'espace et le temps à partir d'ici et maintenant

Tout outil pédagogique comporte la description et la présentation de notions et propose des itinéraires pédagogiques visant à rendre les élèves actifs et autonomes pour l'appropriation des contenus et pour l'adoption de comportements réfléchis.

Ces outils donnent la possibilité d'étendre la compréhension à des aspects de l'environnement local, en relation avec des composantes et implications globales. Il s'agit dans ce cas de guides pour l'investigation locale : enquête, interview, découverte construite de lieux ou de structures, rencontre d'associations...

Les outils pédagogiques font une place importante à la diversité des acteurs et de leurs points de vue.

Ils intègrent la nécessité pour les élèves de réaliser des productions variées et personnelles traduisant à la fois l'appropriation des contenus visés et leur point de vue personnel sur les thèmes abordés.

Ils ouvrent vers des stratégies dynamiques de participation des élèves : exposés, débats, enquêtes...

Dans ce contexte, les activités des élèves se démarquent donc de la saisie linéaire et désincarnée d'informations ponctuelles. Plus que l'exhaustivité des acquisitions, on vise la construction individuelle de quelques savoirs, relations, explications (mécanismes) et enjeux. La mémorisation se limite aux notions clés, significatives compte tenu du problème à résoudre / de la problématique.

Les outils pédagogiques doivent être adaptés, ou adaptables, à un ou plusieurs niveaux bien identifiés de la scolarité, (par exemple : école – 6^{ème} ou collège - 2de ou lycée).

Contenus possibles (non exigibles simultanément : le groupe de rédaction choisit, en fonction de son projet et des disponibilités, ceux qui lui semblent pertinents) :

Informations scientifiques actualisées et datées, validées par des experts des thèmes abordés.

Illustrations diversifiées : photographies, dessins, schémas fonctionnels, séquences vidéo...

Documents bruts, à exploiter par les élèves.

Points de vue différents et nuancés, approches et débats contradictoires permettant de fonder des débats conduisant à la proposition de solutions alternatives, l'adoption de comportements individuels ; le groupe de conception veillera à éviter tout discours militant ou moralisateur.

Propositions d'activités d'élèves conduisant à des productions écrites et/ou à des constructions d'objets (maquettes, modèles analogiques...).

Références aux programmes d'enseignement ; identification d'objectifs cognitifs et méthodologiques.

Activités et exercices d'évaluation, incluant des possibilités d'auto-évaluation.

Questionnaires d'aide à l'appropriation de contenus ; les questions posées doivent viser à repérer du "sens" plutôt que des informations ponctuelles et anecdotiques (notamment chiffrées) ; en fonction de l'âge des élèves, des questions globales pourront être posées.

Documents et activités visant à une approche systémique montrant la complexité des phénomènes étudiés.

Informations sur les instances de concertation et de décision (éducation civique).

Supports variés d'illustration, de vulgarisation (maquettes et modèles fournis).

Propositions de progressions pédagogiques, séances, séquences, modules d'enseignement...

Glossaire.

Référence historique des thèmes abordés.

Bibliographie.

Base d'information sur les institutions et ressources locales (musées, réserves naturelles, associations...)

L'équipe de conception des outils pédagogiques doit comporter un ou plusieurs enseignants du premier et / ou du second degré, désignés ou validés par les corps d'inspection (IEN premier degré, IEN-ET, IA-IPR). L'investissement des enseignants pour la conception et la réalisation de l'outil doit pouvoir être indemnisé ou rémunéré sur le budget propre du projet. Les productions doivent être validées sur le plan scientifique par des experts du thème, sur le plan pédagogique par les corps d'inspection (inspecteurs pédagogiques régionaux, inspecteurs de l'éducation nationale – enseignement technique, inspecteurs de l'éducation nationale premier degré).

ANNEXE 6-1

BILAN D'ETAPE DU SUIVI DU CHANTIER EEDD DANS LE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE :

1) Mise en place du groupe de pilotage départemental :

Première réunion le 7 octobre 2004 : installation, définition des missions.

Deuxième réunion le 10 novembre 2004 : quelle stratégie pour une généralisation ? problématiques spécifiques à l'Ardèche (l'énergie éolienne, le développement des territoires ruraux, le couloir rhodanien et les risques majeurs, les inondations, la surfréquentation touristique en Ardèche méridionale), accompagnement des équipes et valorisation des actions menées (exposciences, site Internet ardécol...)

2) Partenariats à développer et à formaliser :

Avec le Conseil général de l'Ardèche (en cours de réflexion avec Catherine BERNE, Directrice du service Education) Objectifs pour la rentrée 2005 :

Attribution d'aide financière pour la mise en œuvre d'actions EEDD dans les collèges

Intégration dans la liste des sites labellisés « sorties culturelles ou préhistoire » d'un certain nombre de sites patrimoniaux ou de structures, appuis potentiels à des projets d'EEDD (La Gravenne de Montpezat, le bois de Païolive, Le Pradel...)

Evolution du cahier des charges des deux dispositifs « séjours APPN » et « classes de découverte » pour une prise en compte de l'EEDD

Réflexion sur la construction ou la restructuration des collèges à partir des normes HQE.

Avec le parc naturel régional des Monts d'Ardèche (Professeur relais EN : Rolande Cussac, Chargé de mission éducation du Parc : Arnaud Bérat)

Articulation de la procédure d'aide financière attribuée aux établissements situés sur le territoire du Parc avec celle du dossier unique.

Edition d'un guide de l'enseignant premier degré sur la conception et la mise en œuvre de projets d'éducation au territoire.

Conception d'outils pédagogiques sur la biodiversité (malle du goût, poster des variétés fruitières, la genette) et sur les paysages (la Gravenne de Montpezat, la châtaigneraie).

Avec le CCSTI de la Drôme (Professeur relais : Jean-Paul Golestin, chargé de mission CCSTI : Jean-Christophe Groléas)

Mise à disposition de ressources (intervenants, expositions, café-sciences) : Collège de St Cirques (l'énergie éolienne), Lycée Vincent d'Indy de Privas (la climatologie), Lycée professionnel hôtelier de Largentière (l'alimentation), circonscription de Guilherand-Granges (diverses thématiques retenues par les écoles)

Fête de la science (caravane des sciences sur les énergies au collège de Lamastre)

Expo-sciences (lieu pressenti : Lycée Gabriel Faure de Tournon)

Avec le CAUE de l'Ardèche :

Dispositif « architecture et urbanisme » ou comment associer les élèves aux prises de décision sur l'évolution de la commune – uniquement les classes de cycle 3 -

Elaboration du dispositif « quelle architecture pour le collège ? (Rentrée scolaire 2005, collèges pressentis : St Péray, Cruas, Privas, Les Vans)

Avec le lycée agricole Olivier de Serres

Mise à disposition d'intervenants pour la formation des enseignants

Evolution des « produits » proposés au public scolaire (le fromage de chèvre, la sériciculture, la vigne) : de la sortie ponctuelle au projet sur l'année, intégration de la problématique du développement durable.

3) Actions des établissements pour l'année scolaire 2004-2005

La procédure du dossier unique permet de recenser les actions menées par les établissements.
Pour l'année scolaire en cours

dans le second degré public

2 lycées polyvalents sur 7
2 lycées professionnels sur 4
7 collèges sur 26

dans le premier degré

environ 20 % des écoles

Une meilleure connaissance de ces actions est nécessaire. Apparemment, bon nombre d'elles n'intègrent pas encore la problématique du développement durable. Un saut qualitatif est nécessaire. Les correspondants départementaux ont à charge d'établir un état des lieux (les actions d'un point de vue quantitatif et qualitatif, les faiblesses, les difficultés rencontrées) et de faire des propositions sur les améliorations à apporter dans l'accompagnement des équipes.

4) Inventaires des ressources

Le CDDP établira, en concertation avec l'Inspection académique, un répertoire départemental et évolutif des ressources (structures, intervenants, outils pédagogiques, ressources documentaires spécifiques au département). Il sera mis à la disposition des équipes éducatives au plus tard en juin 2005.

5) Formation – animation - année scolaire 2004-2005

Dans le premier degré :

Un stage de 4 jours est inscrit au plan départemental de formation en mai 2005.

Une demi-journée d'animation pédagogique s'est déroulée le 10 novembre pour les enseignants de la circonscription de Guilhaumand-Granges.

Dans le second degré :

Outre les dispositifs mis en place par le Rectorat,

Une journée d'animation pédagogique est prévue pour les documentalistes le 10 décembre.

Une réunion d'information destinée aux chefs d'établissements et agents comptables en janvier sur la procédure du dossier unique.

ANNEXE 6-2

BILAN D'ETAPE DU SUIVI DU CHANTIER EEDD DANS LE DEPARTEMENT DE LA DROME :

1) Formation :

Formation des Conseillers pédagogiques des 9 circonscriptions : 3 jours avec recherche de maîtres-relais en appui

3 jours de stage pour les PLC sur le site de SAOU

conférences décentralisées en janvier 2005 à Valence pour les plc

Stage départemental ouvert aux cycles 2 et 3 ; 4 jours en janvier 2005

2) Actions premier degré :

Dans 3 secteurs « phares »

Zone Vercors :

- Contrat rivière avec le CPIE
- Présentation aux directeurs d'école du Classeur ressource
- Analyse des transformations du paysage :
 - o Par le tourisme
 - o Par l'agriculture
 - o Par la DDE
- Etudes patrimoniale des vieilles pierres avec la communauté de communes :

Zone Dioise

- Confort HQE dans le patrimoine architectural contemporain avec le CAUE
- Le tri sélectif quotidien dans les écoles du Crétois avec la SYTRAD
- Comparaison des politiques environnementales européennes dans le canton de Luc en diois
- Milieux naturels sensibles avec la communauté de commune et le CPIE
- Le plan soleil de l'ADEME dans la vallée de la Gervanne

Zone Montilienne

- Les risques majeurs
- Irrigation de la plaine de Marsanne
- Réactivation des Plans SESAM des établissements

Partenariats habituels renforcés

Maison des Ramières

CPIE Vercors

CEDER

FRAPNA

Agence de l'eau

3) Actions second degré :

Etablissements :

- Agenda 21 du Lycée Alain Borne Montélimar
- Collège Marcel Pagnol : projet énergies avec cellules photovoltaïques
- Collège de Dieulefit : diminution des consommations énergétiques de l'établissement
- Lycée Armorin de Crest : coopération avec le syndicat d'aménagement des eaux
- Lycée de Saint-Marcellin :
 - o Lecture croisée interdisciplinaire des programmes,
 - o Jeux de rôles sur les énergies,
 - o Aspects des représentations a priori en philosophie

Partenaires

- Très souvent communs avec le 1er degré avec, en outre :
 - La CRIIRAD, l'ASQUADRA, les Artisans du Monde,
 - La Chambre d'Agriculture

4) Liaisons intercatégorielles :

Préfecture , avec le PASED : le Plan départemental d'Action sur l'Education à l'Environnement mis en pratique par les administrations dans leur fonctionnement quotidien :

- La poste
- L'hôtel départemental des impôts
- L'Inspection académique
- La Direction de la Jeunesse et des Sports
- La Caisse d'assurance maladie

Chambre Syndicale des Architectes et Bâisseurs : congrès et journées locales sur les matériaux écologiques et les bâtiments faibles consommateurs d'énergie ;

Le Conseil Général : Mme PIC , vice-présidente, rappelle

- qu'une réserve de crédits est constituée pour un financement des actions dès la rentrée
- que tout projet d'établissement en dehors des 3 priorités sera regardée avec attention néanmoins

5) Axes prioritaires Drômois :

La valorisation de la forêt de Saou (achetée par le conseil général)

L'agriculture biologique et raisonnée

L'eau :

- Les bassins versants
- La rivière Drôme
- L'irrigation
- Préservation des zones humides

Cependant, d'autres sujets sensibles ne sont pas à écarter :

- Le schéma éolien du RHONE
- Les énergies renouvelables

6) Premières conclusions :

Positives

- Sensibilisation de longue date dans les secteurs désignés
- Partenariat réel, local et renforcé,
- Démarches de projets très fréquentes ; souvent intégrées dans les projets d'établissement
- Démarches actives prioritaires pour les élèves
- Approches variées du concept EEDD
- Liaison avec la Maîtrise de la Langue établie :
 - Débats réglés, écriture de comptes-rendus
 - ORL (Observation Réfléchie de la Langue)

En balance

- Pas d'horaires définis pour les écoles
- Liaisons avec les mathématiques encore trop rares
- Danger classique de substitution du maître par l'intervenant
- Emiettement des actions , logique de cursus scolaire pas encore instaurée
- Liaison école collège à construire dans ce domaine
- Rester prudent : inventorier les actions en cours et valoriser les initiatives en attente d'un plan départemental

ANNEXE 6-3

BILAN D'ETAPE DU SUIVI DU CHANTIER EEDD DANS LE DEPARTEMENT DE L'ISERE :

1) Organisation départementale :

Un groupe départemental sciences et environnement constitué d'un représentant par circonscription (IEN ou CPAIEN), de professeurs de l'IUFM et de partenaires institutionnels concernés (muséum,...).

Un IEN, responsable de ce groupe départemental.

Un chargé de mission environnement.

Deux animateurs sciences.

Connaissance et suivi des projets des écoles et des établissements :

Pour le premier degré, bonne connaissance des projets en partenariat et bénéficiant de subvention grâce au principe du dépôt de dossier auprès des circonscriptions permettant un regard proche du terrain. L'organisation départementale pour la gestion du dossier unique sciences et environnement permet également d'avoir un regard global assez précis au niveau du département.

2) Projets spécifiques au niveau départemental et infra-départemental :

Diverses opérations en partenariat sont montées depuis quelques années par l'Inspection Académique de l'Isère :

Echanges scolaires Ville/parcs, avec les parcs naturels régionaux et la ville de Grenoble : échanges et rencontres d'élèves ambassadeurs de leur territoire

Classes Parc, avec les parcs naturels régionaux : classes de découverte permettant une initiation aux enjeux de la gestion d'un territoire.

Projets d'éducation à la ville « Moi, j'habite là », avec la ville de Grenoble : élèves porteurs de points de vue et de propositions sur leur environnement proche en milieu urbain

Appels à projets environnement, avec le financement du Conseil régional et de la DIREN, en coordination avec la Délégation Académique à l'Action Culturelle (dossier unique) : Appel à projet et aide au financement pour promouvoir les projets environnement

Appel à projets sur les Espaces Naturels Sensibles, avec le financement Conseil général : campagne pour faire découvrir les espaces naturels sensibles du département, leur fragilité, leur gestion.

Organisation des rencontres départementales de l'éducation à l'environnement avec le rectorat et le Réseau Education Nature et environnement de la FRAPNA Isère : forum de rencontre et réflexion sur le partenariat pour favoriser l'émergence de projets pédagogiques sur le thème de l'environnement

Projets environnement du pays voironnais, avec le financement du Pays Voironnais : appel à projet et aide au financement pour promouvoir les projets environnement

3) Relations avec les collectivités territoriales :

Partenariat important développé avec les parcs naturels régionaux de Chartreuse et du Vercors pour la mise en place de différentes opérations pédagogiques (cf .ci-dessus), pour la création d'outils pédagogiques et pour la formation.

Partenariat avec le Conseil Général de l'Isère axé principalement autour des espaces naturels sensibles, mais aussi autour de l'aide aux classes de découverte et aux « classes parc ».

Partenariat avec la ville de Grenoble sur le thème de l'éducation à la ville et sur les échanges Ville-Parc, collaboration avec la ville d'Echirolles et le pays Voironnais autour de projets éducatifs sur l'environnement.

4) Relations avec les associations :

Collaboration importante avec le réseau Education Nature et Environnement de la FRAPNA Isère regroupant 19 structures réparties sur l'ensemble du département : réflexion sur les modalités d'intervention dans le cadre scolaire, création d'outils pédagogiques, intervention dans les stages de formation, préparation des rencontres départementales d'éducation à l'environnement, ...

5) Formation :

Formation continue des enseignants dans le premier degré : stage départemental de formation continue et animations pédagogiques sur l'éducation à l'environnement, notamment autour de la problématique « Risques Majeurs »

Collaboration à la formation initiale des PE2 : interventions à l'IUFM sur les sorties scolaires : volet pédagogiques, volet réglementaire et volet sécurité.

Interventions auprès des partenaires - centres d'accueil de classes de découverte, services municipaux, agents de l'ONF, fermes pédagogiques : préparation à collaborer et à intervenir dans un projet pédagogique lié à l'environnement.

6) Ressources pédagogiques :

Participation aux comités de pilotages pour la conception de différents outils pédagogiques :

Mallette pédagogique Chartreuse avec le parc de Chartreuse.

Classeur sécurité et sorties nature avec la FRAPNA et la MAIF

Classeur « La forêt m'a dit » avec la FRAPNA Région

Site internet ville/montagne avec le CPIE Vercors et la DATAR

Classeur ressources Vercors avec le Parc et le CPIE Vercors

7) Commentaires :

La dynamique en matière d'éducation à l'environnement est assez riche sur le département, mais on peut cerner deux limites qu'il faudrait dépasser :

Les actions conduites le sont par une catégorie d'enseignants très motivés, mais on n'est pas encore à une généralisation de la pratique.

Les projets en restent encore souvent à des problématiques environnementales ancrées dans « l'ici » et le « maintenant » et ont encore rarement une ouverture vers le développement durable. Il faudrait promouvoir en fin de projet une généralisation des problématiques dans l'espace et dans le temps, en envisageant à ce niveau les impacts et les nécessaires solidarités qui en découlent.

Un inventaire des ressources départementales est accessible sur le site de l'inspection académique.

ANNEXE 6-4

BILAN D'ETAPE DU SUIVI DU CHANTIER EEDD DANS LE DEPARTEMENT DE LA SAVOIE :

1) Organisation départementale :

Le groupe départemental sciences et environnement , piloté par l'Inspecteur d'académie, est constitué pour le 1^{er} degré d'un IEN responsable, et d'au moins un représentant par circonscription ; pour le second degré, d'un conseiller pédagogique et d'un coordonnateur départemental.

2) Projets avec les institutionnels:

L'EEDD en Savoie s'inscrit dans une longue tradition de partenariat (100 défis pour ma planète – le cd rom « devenir éco citoyen en Savoie » - images docs le lac du Bourget - ...). Il compte aujourd'hui, de nombreux projets et groupes de travail :

Groupe multi partenarial sciences (conseil général –GIP grand lac - mairie de Chambéry – université – IUFM - CDDP)

Partenariat avec le GIP grand lac (accompagnement de projets de classes et construction d'outils pédagogiques grand public)

Classes Parc Chartreuse et classes Parc Bauges

Echanges ville – parcs pour les classes chambériennes

Travaux à la journée ou par sorties pour les écoles et collèges du secteur Tarentaise – Maurienne avec le Parc National de la Vanoise

Convention de partenariat en cours d'élaboration avec le Parc national de la Chartreuse

En projet pour 2006 : signature de conventions équivalentes avec le parc national de la Vanoise et le Parc régional des Bauges

Travail en relation avec Chambéry Métropole (AMITRI) sur la sensibilisation à la gestion et au tri des déchets dans les établissements scolaires : interventions dans les classes et convention de partenariat en cours d'élaboration.

Partenariat avec la ville de Chambéry (quinzaine de l'éco citoyenneté – planète junior – agenda 21 junior - projets développement durable)

Relations avec le syndicat des pays de Maurienne pour les projets sur l'eau.

3) Projets avec les associations :

Travail avec « hydrauliques sans frontières » sur le projet - histoire de l'eau à Chambéry et à Ouahigouia

Participation de classes au dispositif national « à l'école de la forêt »

Interventions dans les classes du département de l'ASDER, de la FRAPNA, du CAUE...

Association savoyarde des classes de découverte

4) Formation :

Rencontres associant personnes ressources EEDD dans les établissements pour le 1^{er} et le 2nd degré et partenaires locaux (tables rondes – animations pédagogiques...)

Projet d'université d'automne pour les personnels 1^{er} et 2nd degré sur EEDD et territoire

Formation continue des enseignants dans le premier degré : animations pédagogiques sur l'éducation à l'environnement, notamment autour de la problématique « Risques Majeurs »

Collaboration du relais EEDD 1^{er} degré avec la formation initiale des PE2 : interventions auprès des partenaires - centres d'accueil de classes de découverte, services municipaux, agents de l'ONF, fermes pédagogiques : préparation à collaborer et à intervenir dans un projet pédagogique lié à l'environnement. Projet de formation des personnels non enseignants, en partenariat avec les collectivités territoriales pour la gestion et le tri des déchets dans les établissements scolaires

5) Commentaires :

Une très ancienne culture de préservation de l'environnement en Savoie, est à l'origine de très nombreuses actions ponctuelles, non quantifiables mais inscrites dans la durée et dans le quotidien des classes (et donc des familles)

- ✓ Mise en place de pédibus
- ✓ Collecte de piles usagées
- ✓ Collecte de bouchons plastiques
- ✓ Participation à la création de parcours d'orientation (sentiers botaniques - tables d'orientation..)

ANNEXE 6-5

BILAN D'ETAPE DU SUIVI DU CHANTIER E.E.D.D. DANS LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE :

1) Signature de la Convention Education Nationale – Empreintes 74 le 19 janvier 2004

Mise en oeuvre de la Convention au cours de l'année 2003/2004 :

- participation du réseau Empreintes 74 (RE74) aux réunions consacrées au Pôle Pédagogique départementale et au Dossier Unique (point abordé plus loin)
- participation du RE74 à la formation conjointe des enseignants dans le cadre du projet Interreg de coopération franco-valdôtaine proposée par l'IA74 et ses partenaires (point développé plus loin)
- association du RE74 au travail entrepris par l'IA74 avec le canton de Genève sur les Contrats de Rivières (point développé plus loin)

Objectifs pour l'année 2004/2005 :

- améliorer le partenariat, encore embryonnaire, avec le RE74 sur les thèmes EEDD
- organisation d'une journée départementale de lancement de l'EEDD
- élaboration conjointe IA74/RE74 d'un stage EEDD à destination des enseignants
- participation régulière du RE74 au travail du Pôle Pédagogique et à des réunions de Bassin organisées sur l' EEDD

2) Mise en place d'une cellule E.E.D.D. pour la Haute Savoie

Documents de référence élaborés sous la conduite de l'IA-DSDEN, en relation avec le responsable académique EEDD :

- Lettres de mission des deux correspondants départementaux pour l'EEDD, messieurs Bruno Combaz et Jean Baudry.
- Textes des différents séminaires et groupes de pilotage tenus au cours de l'année 2003/2004 sur le sujet, dont la réunion de travail du 10 octobre 2003 (Annexe 3) et la proposition de Charte Académique .

Tâches de la cellule départementale pour 2003/2004 :

- fournir une aide pédagogique et technique aux établissements dans l'élaboration des projets EEDD
- contacter les établissements susceptibles de mettre en oeuvre des actions dans ce domaine
- mettre en place progressivement un réseau de ressources et d'établissements impliqués dans l'EEDD
- présenter l'EEDD dans le cadre du nouveau Pôle Pédagogique (réunion du 17 mars 2004)

Objectifs pour l'année 2004/2005 :

- poursuite de la mobilisation et de la prise de contact des établissements
- élaboration d'un répertoire des projets et actions relevant de l'EEDD menés par les écoles et les établissements, répertoire qui permettra une mutualisation par le biais du site Web de l'IA74
- faire vivre la rubrique Pôle Pédagogique / EEDD sur le site Web de l'IA74 pour fournir l'aide nécessaire aux établissements, les informer et mutualiser les expériences menées

3) Partenariat avec le CCSTI

Participation au comité de pilotage de la « Fête de la Science » le 05.02.2004 (Annexe 4) :souhait exprimé par l'IA74 de voir pris en compte le thème EEDD lors de la prochaine Fête de la Sciences

Participation du CCSTI à la réunion d'information EEDD/Dossier Unique (point abordé plus loin)

Contacts réguliers du correspondant départemental en charge de ce partenariat, M. J. Baudry

4) Partenariat avec les Communautés de communes impliquées dans le projet « Contrats de Rivières » piloté par la Département de l'Intérieur, de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Energie du canton de Genève

Tenue de 2 réunions de travail sur les modalités de participation de l' Education Nationale au projet éducatif lié aux Contrats de Rivières (le 06 février 2004 et le 07 mai 2004).

Les responsables de l'environnement et de l'éducation du canton de Genève ont mis au point un dossier pédagogique à destination des enseignants pour les aider à mettre en oeuvre des séances d'animation dans leur classe les Contrats de Rivières. Ce dossier et cette démarche sont très intéressants et s'inscrivent bien dans la perspective de l'EEDD :

- dimension transfrontalière
- dimension citoyenne
- dimension environnementale (milieu local, richesse naturelle, occupation humaine, pollution)
- Contrats de Rivières, une réponse politique pour un développement maîtrisé.

Objectifs pour l'année 2004/2005 :

- validation du dossier pédagogique par l'autorité académique
- finalisation du travail pour pouvoir lancer un appel d'offre en direction des écoles et des établissements au cours du 1er trimestre 2004/2005 après présentation du projet aux chefs d'établissement et aux IEN de circonscription
- participation d'animateurs du Réseau Empreintes 74 à la formation pédagogique proposée par les responsables suisses du projet (le RE74 est en contact sur le sujet)

5) Dossier Unique et E.E.D.D.

Organisation d'une demi-journée (03 mars 2004 au collège des Allobroges à La Roche sur Foron) sur les possibilités de financement et d'aide des projets EEDD présentés dans le cadre du Dossier Unique.

Cette réunion, initiée et pilotée par la DAAC, devait inciter les équipes, grâce à des témoignages, à s'investir dans des projets EEDD et les aider à les construire dans le respect des directives nationales et académiques. 33 enseignants et 3 personnels de direction représentant près de 30 établissements et écoles ont participé à cette réunion à laquelle avaient été associés deux partenaires, le CCSTI et le Réseau Empreintes 74 .

Bilan du Dossier Unique 2004/2005 pour la Haute Savoie (Annexe 5)

Objectifs pour l'année 2004/2005 :

- organiser plus tôt dans l'année scolaire des séances d'information sur le Dossier Unique, dans le cadre des réunions de bassin et de séances de travail avec les enseignants
- répertorier rapidement les établissements intéressés pour les accompagner en amont dans l'élaboration de leur projet

6) Constitution d'un sous-groupe E.E.D.D. dans le cadre du Pôle Pédagogique

Participation du Réseau Empreintes 74 au lancement du Pôle Pédagogique départemental le 17 mars 2004

Présentation de l'EEDD à l'occasion de la réunion inaugurale du Pôle Pédagogique

Objectifs pour l'année 2004/2005 :

- réunion deux fois par trimestre au moins du sous-groupe EEDD dans le cadre du Pôle Pédagogique départemental (M. D. Subervielle IAA responsable du Pôle Pédagogique, M. J.M. Krosnicki IENA, 2 correspondants départementaux EEDD J. Baudry ET B. Combaz , CPD 1° degré chargé de l' EEDD M. Vuarchere, 2 chargés de mission 2° degré M.N. Ramuz ET B.Hein. Ce sous-groupe doit aider à mutualiser et gérer les informations, faire vivre la rubrique EEDD du Pôle Pédagogique, suivre les projets mis en oeuvre et piloter de manière générale l'EEDD au niveau départemental dans le respect des directives nationales et académiques.
- élaboration d'un Bulletin Départemental consacré à l'EEDD au cours du 1 trimestre 2004

7) Formation des enseignants dans le cadre du projet **Interreg de coopération transfrontalière avec la Vallée d'Aoste**

Dans le cadre du programme Interreg de coopération transfrontalière avec la Vallée d'Aoste a été proposé aux enseignants des 1° et 2° degrés de Haute-Savoie une formation centrée sur : L'exploitation didactique des aires protégées à travers la nature « ordinaire ». Elle a été construite avec le Réseau Empreintes 74, l'association ASTER et nos partenaires valdôtains dans une approche EEDD (Annexe 6). Cette formation a concerné 13 enseignants des 1° et 2° degrés et 3 CPD . Ils doivent servir de points d'appui et d'animateurs pour l'élaboration de projets EEDD en 2004/2005 au sein des établissements et des circonscriptions du 1° degré .

Objectifs pour l'année 2004/2005 :

- reconduire une telle formation en 2004/2005 dans le cadre du nouveau programme Interreg 2004/2006
- soutenir les participants à cette formation dans l'élaboration et la mise en oeuvre de projets dans le prolongement de ce stage
- favoriser les échanges de classes entre la Vallée d'Aoste et la Haute Savoie sur les thèmes de l'EEDD, dans le cadre du projet Interreg qui offre des perspectives de financement pour les écoles et les établissements

8) Réactivation du **groupe de pilotage EN / Parc Naturel Régional du Massif des Bauges**

Participation au groupe de pilotage

Objectifs pour 2004/2005 :

- faire vivre la Convention EN / Parc Naturel des Bauges (Annexe 7), notamment par la réunion régulière du groupe de pilotage
- encourager les projets et les actions entre le Parc et les écoles et les établissements (Annexe 8)

9) **Rappels des principaux chantiers et objectifs pour l'année 2004/2005**

Faire fonctionner et vivre le sous-groupe EEDD (cellule EEDD) au sein de Pôle Pédagogique départemental et la rubrique EEDD sur le site de l'IA74

Organisation de réunions de bassin au cours du 1° trimestre pour présenter les dispositifs EEDD académique et départemental, ainsi que les partenaires de l' EN sur le sujet

Améliorer le suivi des projets EEDD grâce :

- réunion régulière du sous-groupe EEDD au sein du Pôle Pédagogique départemental
- réalisation d'un répertoire des projets et actions menés par les établissements et les écoles

Rechercher de nouveaux partenaires de l' EN (Energie 74, le Conseil Régional sur les questions de la coopération et du commerce équitable RDV pris avec M JP Bayon vice-président délégué à la coopération décentralisée et au commerce équitable...) et développer les anciens partenariats, notamment avec le Conseil Général de la Haute Savoie

Favoriser pour les personnels de l' EN la diffusion et l'accession aux informations grâce au site de l'IA74 (entrée Pôle Pédagogique / rubrique EEDD)

Aider les écoles et les établissements à l'élaboration de projets en leur fournissant une aide grâce :

- au Dossier Unique
- à la coopération avec le Canton de Genève par le biais du travail sur les Contrats de Rivières et le Comité Régional Franco-Genevois (CRFG)
- à la coopération avec la Vallée d'Aoste par le biais du programme Interreg 2004/2006

Organiser des formations EEDD pour les personnels enseignants :

- journée de lancement de l'EEDD avec le réseau Empreintes 74 en septembre/octobre 2004
- stage académique EEDD 3 jours
- formation dans le cadre de l'Interreg
- formation pédagogique sur les Contrats de Rivières avec le canton de Genève



EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE
CONTRIBUTION DE L'IUFM AU PLAN ACADEMIQUE EEDD

1- La prise en compte de l' E.E.D.D. dans l'organisation interne de l'IUFM

- Un directeur adjoint (Jean-Paul VALLIER) est chargé du dossier EEDD (représentation du directeur, relations avec les partenaires institutionnels, relais avec le chargé de mission en interne). Contact : *jean-paul.vallier@grenoble.iufm.fr*
- Un chargé de mission (François PLAZY) qui vient d'être recruté (profil disponible en annexe). Contact : *francois.plazy@ac-grenoble.fr*
- Un correspondant EEDD dans chacun des différents sites de formation (à désigner).

2- L' E.E.D.D. dans les plans de formation initiale:

La thématique de l'éducation à l'environnement est présente dans les plans de formation depuis de nombreuses années.

Un certain nombre de PE et PLC stagiaires consacrent leur mémoire professionnel à une problématique s'y rapportant.

La formation PLC2, dans son volet « ouverture interdisciplinaire » permet l'émergence de projets consacrés à l'environnement.

Même si elles méritent d'être encouragées, ces actions restent liées à l'engagement personnel des stagiaires et des formateurs (comme Michèle RIVASI) et privilégient les SVT.

Il est décidé de faire entrer l'EEDD de façon plus explicite et plus structurée.

Une enquête a été adressée à l'ensemble des formateurs de l'IUFM le 29 septembre 2004 avec pour objectif de faire l'état des lieux sur l'éducation à l'environnement et au développement durable dans les modules de formation proposés actuellement aux PE, PLC, PLP et CPE.

Elle a été relayée dans chaque département disciplinaire et dans chaque site.

Cet état des lieux permettra d'asseoir la mission "EEDD" qui vient d'être créée au sein de l'institut.

Chacune des différentes filières de formation sera invitée à faire des propositions d'amendement au plan de formation.

Une synthèse sera rédigée par le chargé de mission.

Après consultation du Conseil Scientifique et Pédagogique, le CA sera saisi pour validation des amendements éventuels.

Le chargé de mission pourra déjà s'appuyer sur les éléments actuellement inscrits dans les plans :

- pour les PLC2 de SVT, histoire-géographie et TGES.
- pour les PE2 dans le module « réalités scolaires particulières » (intégrant les classes de découverte).

3- Les actions envisagées dès 2004-2005

Sur le site de GRENOBLE :

Sans attendre que les plans de formation soient amendés, l'EEDD pourra entrer à l'IUFM dans tous les « interstices » sous forme de conférences, de forums, de sorties, de visites, d'ateliers de pratique, de « cafés philosophiques ».

Ce processus est déjà mis en œuvre cette année sur le site de Grenoble :

- mercredi 20 septembre : les ateliers « EEDD » proposés aux 200 étudiants et stagiaires ayant participé à la « journée montagne » dans le Vercors (à l'initiative de François PLAZY).
- Mercredi 20 septembre (18h) : conférence de Paul ARNOULD à l'initiative du RENE et du Rectorat.
- Mercredi 6 octobre : rencontres départementales de l'éducation à l'environnement en Isère, à l'initiative du RENE et de la FRAPNA.

Les conventions avec les parcs régionaux du Vercors et de la Chartreuse constitueront les cadres privilégiés des actions pour les sites de CHAMBERY, GRENOBLE et VALENCE.

- La convention avec le Vercors, signée en 2003 par l'IUFM, est maintenant opérationnelle. Le CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement dépendant du parc) a été sollicité pour encadrer des ateliers lors de la journée montagne du 22 septembre.
- L'IUFM, engagé dans la rédaction de la convention avec le Parc de Chartreuse (dernière réunion le 16 septembre, poursuivra ce travail avec le Rectorat, le CRDP, l'IA38 et l'IA73.

Les ateliers de pratique scientifique, instaurés cette année, permettront de prendre en compte l'EEDD. Des ateliers pourront être proposés par les partenaires réunis lors de la « journée du 6 octobre » et pourront se dérouler le mercredi après-midi dans les locaux de l'IUFM.

Dans les autres sites

Lorsque le réseau des « correspondants EEDD » sera en place, les actions expérimentées sur le site de Grenoble pourront être étendues aux autres sites de l'académie.

Les sites de VALENCE et de CHAMBERY s'inscriront tout naturellement au partenariat avec les parcs du Vercors et de Chartreuse.

Au-delà des « interstices » décrits ci-dessus, la période de trois semaines qui fait suite à la certification en juin doit être exploitée.

Le module dénommé « Préparation à la prise de fonction » qui a été inscrit dans le livret des PE stagiaires est un espace traditionnellement ouvert aux activités transversales.

L'EEDD doit trouver sa place dans cet espace sous forme de conférence, de forum, de table-ronde, d'exposition, de permanence, d'atelier ...

Les partenaires locaux seront sollicités en temps utiles pour entrer dans ce temps privilégié, placé idéalement entre la formation initiale et l'entrée en fonction.

ANNEXE 7-2 :

DISPOSITIF DE FORMATION DANS LE SECOND DEGRE

Principes – priorités :

Travail de fond sur les concepts du développement durable.

Relation au territoire local.

Intégration de l'EEDD au projet d'établissement .

Partenariat avec les collectivités et les associations : co-intervention avec pilotage par l'EN ; co-financements.

1. Formation de formateurs :

Objectif : Constitution d'un groupe de formateurs premier et second degré. Préparation des stages de formation.

Contenus et méthodes : Mises au point théoriques sur les concepts du développement durable et formalisation de démarches pédagogiques. Alternance de temps de mise en commun de pratiques, de construction d'outils, de conférences assurées par des spécialistes de l'EEDD et des partenaires (associations, collectivités...). Préparation des programmes (contenus et modalités) des stages de formation.

2. Conférences sur les **concepts du développement durable** :

Objectif : Appropriation par les enseignants et les personnels d'encadrement des contenus et objectifs du développement durable.

Contenus et méthodes : Conférences ouvertes sur invitation aux enseignants du premier et du second degrés, assurées par des **intervenants de haut niveau, universitaires ou experts du développement durable**. Trois heures en fin d'après-midi dans trois secteurs de l'académie : Valence, Grenoble (fait le 22 septembre 2004), Annecy.

3. Conférences **E.E.D.D.** décentralisées :

Objectif : Appropriation par les enseignants et les personnels d'encadrement des contenus et objectifs du développement durable.

Contenus et méthodes : Conférences ouvertes sur invitation aux enseignants du premier et du second degrés, assurées par des **membres du groupe académique de formateurs EEDD**. Une demi-journée dans trois secteurs de l'académie.

4. Relais **E.E.D.D.** d'établissement ou de circonscription (journées de l'inspection) : information

Objectif : Aide à la mise en place de projets d'enseignement et d'éducation dans les établissements et les circonscriptions.

Contenus et méthodes : Présentation des orientations nationales et académiques, du plan d'accompagnement de la généralisation, des projets phares et des partenariats. Aide à la construction de projets et à la mise en place d'actions d'enseignement coordonnées. Une journée d'animation dans 18 bassins de l'académie à destination des collèges et lycées publics et privés et des conseillers pédagogiques de circonscription. En fonction des ressources humaines disponibles, le nombre d'animations pourra être diminué en 2004-2005 en regroupant plusieurs bassins voisins.

5. **E.E.D.D.** et territoire dans les départements :

Objectifs : Aide à la réalisation d'actions pédagogiques en relation avec le projet EEDD du département. Développement d'une approche globale intégrant les différents volets du développement durable.

Contenus et méthodes : A définir en fonction du contexte local et en partenariat entre l'inspection académique et le conseil général et/ou des associations. Étude de cas à partir de sites identifiés et aménagés par le conseil général. Construction de projets interdisciplinaires et de projets d'enseignements coordonnés. Intervention de formateurs extérieurs et de partenaires du projet.

Partenaires et/ou sites retenus dans chaque département :

Ardèche : Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

Drôme : Forêt de Saou.

Isère : Espaces naturels sensibles.

Savoie : chantiers pédagogiques « Grand Lac »

Haute-Savoie : Réseau Empreintes dans le cadre de la convention avec l'inspection académique et le conseil général.

6. Vers un projet **d'établissement durable** :

Objectifs : Accompagnement des projets d'établissement centrés sur l'éducation à l'environnement vers un développement durable : éco-établissement ou établissements durables ou établissements exemplaires...

Contenus et méthodes :

Démarche de projet. Mutualisation d'expériences et de projets. Mises au point sur les concepts du développement durable. Intervention de partenaires de niveau régional ou départemental.